Plan départemental de l'eau de Seine-et-Marne

Bilan 2007 - Annexes

Sommaire

Eau Potable

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EAU POTABLE - 2007 5
DEROGATIONS SANITAIRES - 2007 9
PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES - 2007 12
SUIVI QUANTITATIF DE L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU - 2007 14

Eaux superficielles et souterraines

GESTION DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX - 2007 17
OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX - 2007 20

Assainissement

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT - 2007 30

Reconquête de la qualité de l'eau

ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES COLLECTIVITES - 2007 37
ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES GESTIONNAIRES DE ROUTE - 2007 40
ACTIONS PREVENTIVES AGRICOLES - 2007 43
ACTIONS PREVENTIVES INDUSTRIELLES - 2007 48

Moyens mis en oeuvre

MOYENS MIS EN OEUVRE - 2007 50

MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'EAU POTABLE - 2007

Nom de l'action :
Assurer la mise en œuvre du SDAEP et le suivi de l'évolution de la qualité de l'eau distribuée.

Constat/Problématique :
Le SDAEP, qui recense les solutions techniques à la disposition des communes connaissant des problèmes de qualité d'eau a été publié à l'automne 2006.
Les principaux partenaires financiers se sont engagés à promouvoir les solutions proposées par le schéma ou conformes à ses principes.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
Rétablir la qualité de l'eau distribuée en mettant en œuvre des solutions pérennes, sécurisées et intercommunales.

Descriptif des actions menées en 2006 et début 2007 :

- Publication du SDAEP septembre 2006
- Premières mises en demeure et actions fin 2006
- Raccordement de Bailly Carrois en 2007
- Financement d'une dizaine de projets conformes au SDAEP (plus de 30 communes) par l'Agence de l'Eau (4M€de subventions) et le Conseil Général
- 16 nouvelles missions d'ingénierie contractualisées par la DDAF en 2006 conformes au SDAEP (représentant 35 communes)
- à fin décembre 2006, 170 communes non conformes représentant 185 000 habitants, 28 communes ont connu une amélioration entre 2005 et 2007, dont 12 par mise en œuvre d'une solution définitive conforme au SDAEP

Descriptif des actions menées en 2007 et début 2008 :

- Raccordement de Vendrest sur l'Unité de Distribution de Lizy sur Ourcq
- Mise en place d'un traitement à Souppes sur Loing
- Mise en place d'un traitement à Longueville
- Utilisation de la ressource de Quincy uniquement en secours
- 9 nouvelles missions d'ingénierie contractualisées par la DDAF en 2007 conformes au SDAEP
- en janvier 2008, 177 communes non conformes représentant 175 978 personnes, 5 communes ont connu une amélioration entre mars 2007 et janvier 2008, dont 2 par mise en œuvre d'une solution définitive

Partenaires engagés :
DDAF, DDASS, CG, AESN, CR, collectivités concernées

Difficultés :
Impact sur un prix de l'eau parfois déjà élevé
Moyens de financement (problème notamment des priorités et des plafonds AESN).
Réactivité des collectivités notamment liée aux élections municipales de 2008

Indicateurs :

Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière définitive par la mise en place de solutions du SDAEP : 14*

Nb communes ayant connu une évolution de leur qualité de manière indépendante : 7**

Nb de projets subventionnés conformes au SDAEP (Nb de communes et hab) : 8*** (29 communes et 74000 habitants)

Nb d'études préalables en cours subventionnées conformes au SDAEP (Nb de communes et hab) : 4**** (16 communes et 12500 habitants)

14* solutions définitives : Souppes sur Loing, La Grande Paroisse, Melun, Le Mée sur Seine, Boissise la Bertrand, Boissettes, Boissise le Roi, Fontenailles, Saint Ouen en Brie, Grandpuits, Clos Fontaine, Mormant, Courquetaine, Vendrest

7** solutions indépendantes : Longueville, Argentières, Beauvoir, Coubert, Châtres, Montceaux les Provins, Morcerf

8*** projets : SITTEP de Nangis (unité de traitement – interconnexion), SIAEP de Nemours Saint Pierre (unité de traitement – interconnexion), Mormant (interconnexion), Villes St Jacques (interconnexion), CC Pays de l'Ourcq (nouveau forage d'ocquerre), CC Pays Fertois et CC Pays de l'Ourcq (interconnexion), Samois sur Seine (nouveau forage), CC Fontainebleau Avon (unité de traitement).

4**** études : SI des interconnexions en eau potable du Bas Montois, SI des eaux de Chatenoy Ormesson, SI Balloy Gravon, SMEV de Varennes sur Seine.

Proposition Actions 2008 :

Dérogations : voir fiche spécifique

Accompagnement technique et financier des collectivités.

Lancement travaux de 2 projets structurants : Brie Centrale (21 communes, 17M€) et Bas Montois (7 communes, 7M€).

Mise en place de deux projets structurants : Provinois (51 communes, 40 M€) et Gués de l'Yerres (7 communes, 2,75 M€).

Réalimentation de Dhuisy, Crouy sur Ourcq et SMAEP Germigny sous Coulombs par CCPF du Pays Fertois (4 communes + 2 communes dans l'Aisne, 4,6 M€)

Etude de faisabilité du traitement du sélénium par le SIAEP de l'Aubetin (18 communes)

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SEINE et MARNE

Alimentation en eau potable
Non conformités et dérogations
décembre 2007

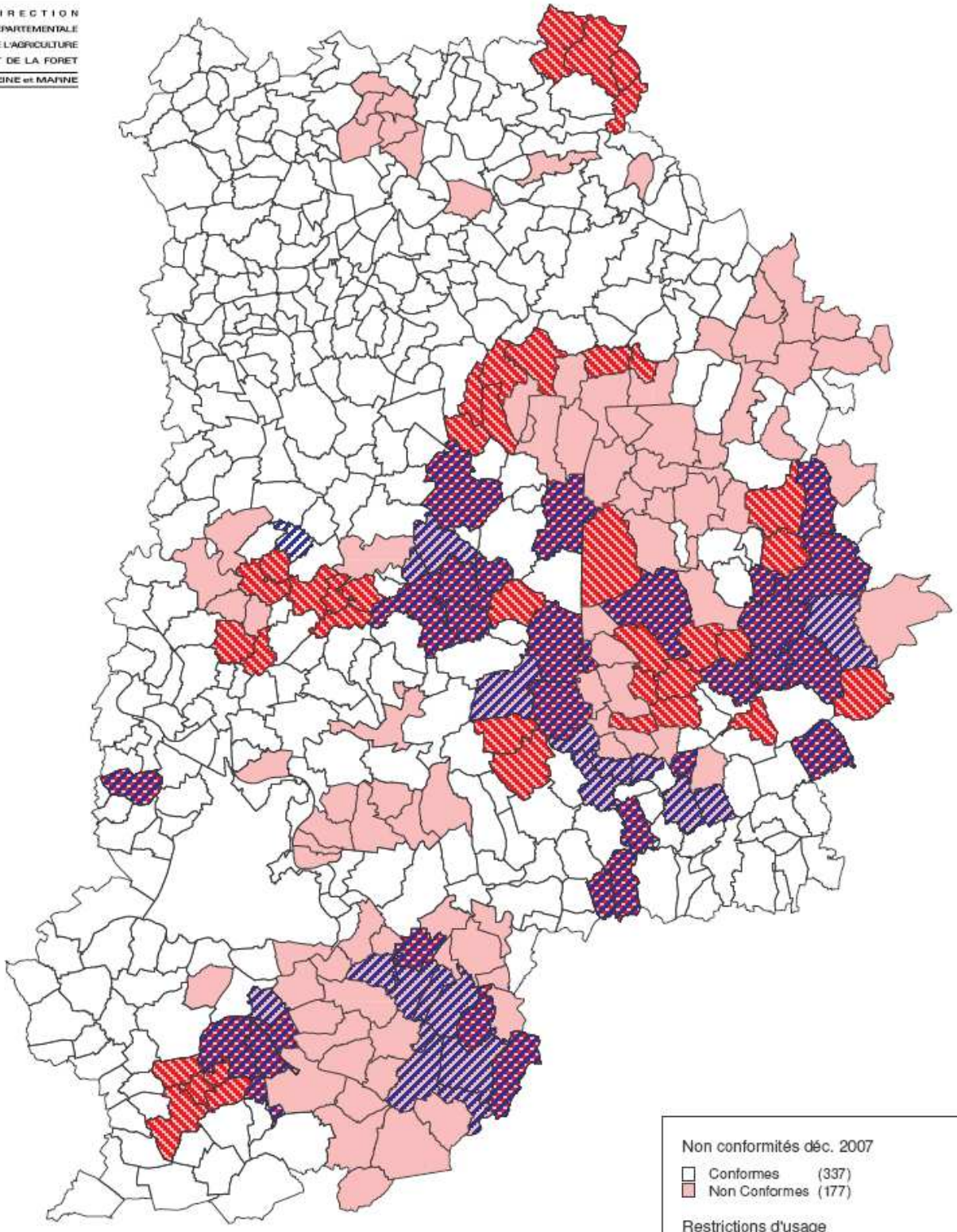

Non conformités déc. 2007

Conformes (337)
Non Conformes (177)

Restrictions d'usage

(69)

Dérogations

(50)

DDAF77 / MSI / SEP / mars 2008
Sources:
Fond de plan : IGN
Données : DDASS77

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE

Principaux projets structurants AEP non conformités et restrictions d'usage décembre 2007

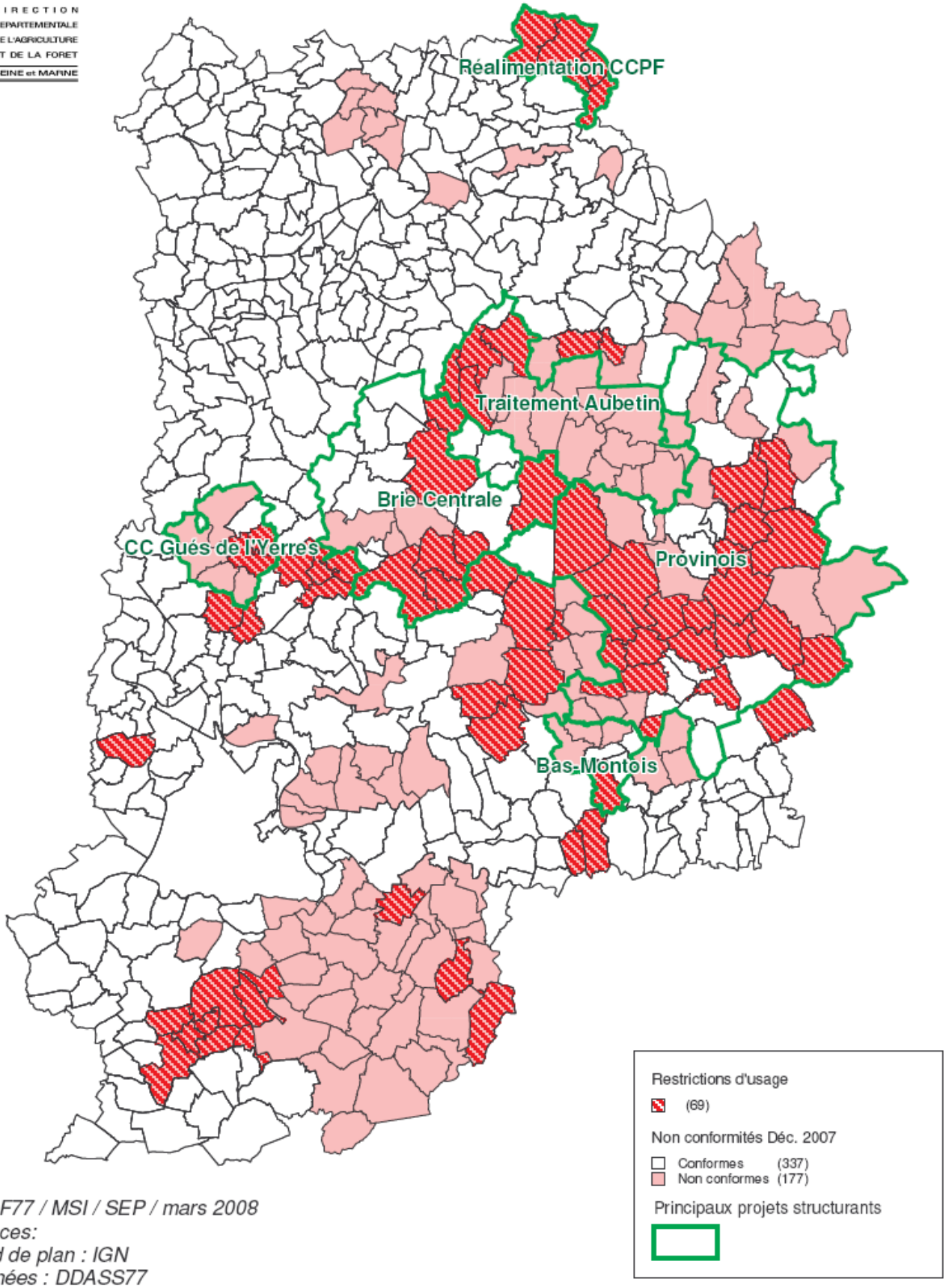

DDAF77 / MSI / SEP / mars 2008
Sources:
Fond de plan : IGN
Données : DDASS77

DEROGATIONS SANITAIRES - 2007

Nom de l'action :
Mise en place des dérogations aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine en application des articles R. 1321-31 à R. 1321-36 du code de la santé publique.

Constat/Problématique :
A l'heure actuelle en Seine-et-Marne, 177 communes distribuent une eau non conforme à la réglementation. Seulement une cinquantaine ont obtenu une dérogation. Le nouveau code de la santé publique impose désormais à la personne responsable de la distribution de l'eau de déposer un dossier de demande de dérogation.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
En accordant une dérogation, l'Etat prend la responsabilité de la distribution d'une eau non conforme. En contrepartie, la collectivité doit s'engager dans la mise en place d'une solution destinée à rétablir la qualité de l'eau.

Descriptif des actions menées 2006-2007 :
- 35 dérogations accordées concernant 47 communes et 57 429 personnes ;
- 11 collectivités (40 communes) ont vu leur demande rejetée ;
- 2 procédures de mises en demeure ont abouti à la mise en œuvre de 2 solutions ;
- Relance des communes non conformes n'ayant pas de dérogation en août 2007.

Partenaires engagés :
DDASS - DDAF

Indicateurs :

	2007
Communes conformes	337
Communes non conformes	177
Communes non conformes avec dérogation acceptée	26
Communes non conformes avec dérogation en cours d'instruction	71
Communes non conformes avec dérogation rejetée	25
Communes non conformes sans dépôt de dossier de demande de dérogation	55

Difficultés :
- Principe de l'obligation du dépôt de demande mal assimilé par les élus ;
- Solutions parfois longues à mettre en œuvre ;
- Coût de la solution ou difficultés de mise en œuvre (coordination intercommunale, choix techniques).

Proposition Actions 2008 :
- Suivi du plan de relances des dérogations initié pendant l'été 2007 ;
- Suivi des procédures de mises en demeure ;
- Suivi des engagements des collectivités ayant obtenu une dérogation.

Méthodologie :

Le total des communes non conformes est issu d'un tableau de suivi tenu à jour en temps réel par la DDASS, et basé sur les moyennes calculées annuellement pour les principaux paramètres (pesticides, nitrates, fluor et sélénium).

Le troisième indicateur (communes non conformes avec dérogation acceptée) signale les communes ayant obtenu un arrêté préfectoral de dérogation au cours de l'année.

Les indicateurs 4 à 6 font apparaître le dernier état connu de la commune au cours de l'année. Par exemple, une commune ayant déposé son dossier en février, qui se l'est vu rejeté en septembre est comptabilisée dans la catégorie "dérogation rejetée". Si cette commune avait renvoyé un dossier avant la fin de l'année en cours, elle aurait été comptabilisée dans la catégorie "dérogation en cours d'instruction". Ce principe exclut donc les doubles comptes, et ne fait pas apparaître la multiplicité des dossiers déposés, instruits et rejetés ou acceptés pour certaines collectivités.

Eaux distribuées en Seine et Marne

ÉTAT DES DEMANDES DE DÉROGATION AUX LIMITES DE QUALITÉ
(État 31 décembre 2007)

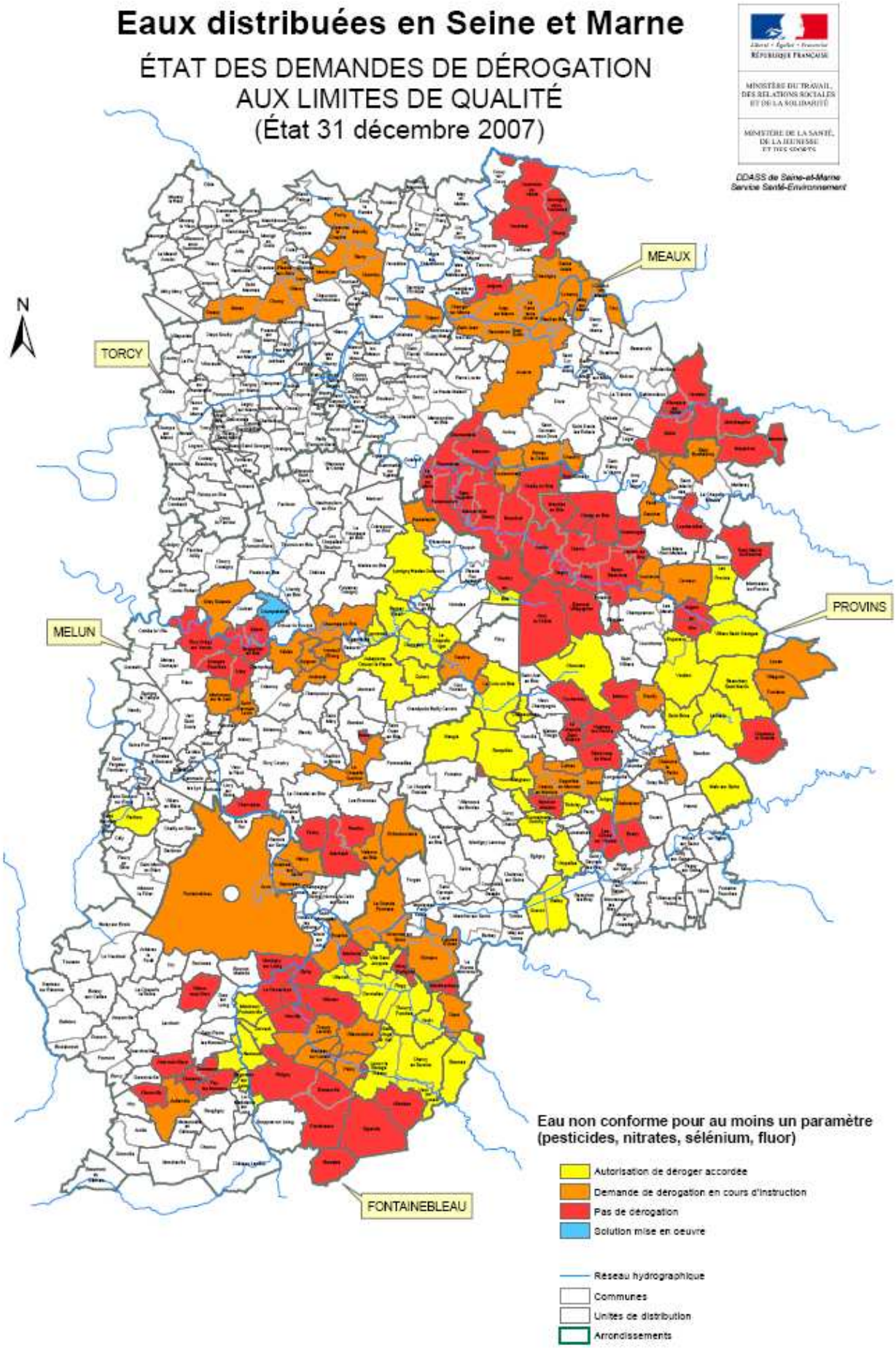

DDASS de Seine-et-Marne
Service Santé-Environnement

PERIMETRES DE PROTECTION DES CAPTAGES - 2007

Nom de l'action :
Rendre opposables et effectifs les périmètres de protection des captages.

Constat/Problématique :
Le département de Seine et Marne dispose de 436 captages d'eau destinée à la consommation humaine, y compris ceux alimentant la ville de Paris (119 captages). Seuls 25 % de ces captages sont actuellement protégés par une procédure de DUP permettant de les protéger des pollutions accidentelles les plus probables.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
- Sensibiliser les élus sur la nécessité de mener à bien les procédures de mise en place des périmètres de protection de captage
- Leur apporter une aide technique et financière à la réalisation des dossiers.
- Accélérer la réalisation des procédures
- Augmenter le nombre de captages protégés.
- Augmenter le pourcentage de population desservie par une ressource protégée
- Informer les partenaires et élus.

Descriptif des actions menées 2006 -2007 :
- Redéfinition des captages prioritaires.
- Relance des mairies n'ayant pas encore entamé la procédure.
- Démarrage de l'instruction de 16 dossiers (42 captages) sur 2006-2007.
- Production de 10 arrêtés de DUP depuis le 01/01/07 protégeant 32 captages supplémentaires.
- Formalisation du pilotage de l'action des Conseillers Eau.
- Actualisation et validation par le préfet du plan départemental de protection des captages
- Mise à jour de la cartographie des périmètres de protection
- Création d'un référentiel d'inspections sanitaires des périmètres de protection immédiate des captages.
- Inspections sanitaires de périmètres de protection (8 en 2006 - 10 en 2007).

Partenaires engagés :
DDASS, DDAF, CG, SNS, AESN, Maison de l'Environnement, Collectivités

Indicateurs :
Nombre de captages en service sans DUP 319 et 73 %
Nombre de captages en service avec DUP 109 et 25 %
Nombre de captages en service en cours de démarche de protection 154 et 35 %
Nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées 34

Difficultés :
La procédure est très dépendante de la volonté et de la célérité des communes à monter le dossier et de la rapidité des différents intervenants. Une procédure peut mettre jusqu'à 4 ans avant d'aboutir

Proposition Actions 2008 :
Protéger 40 captages / an (plan départemental de protection de captages)
Mettre en œuvre une réunion trimestrielle des acteurs en charge de la constitution des dossiers et de leur instruction afin d'identifier les points sensibles et les résorber.
Publier et faire connaître le plan DUP. Contrôler 10 périmètres de protection immédiats par an.
Coordonner la mise en place d'un référentiel d'inspection conjointe police sanitaire / police de l'eau
Relancer le groupe de travail pour l'actualisation du guide méthodologique sur les prescriptions agricoles début 2008

Méthodologie :

Le calcul des indicateurs est basé sur une requête (Etat procédure.rep) exécutée avec Business Objects sur la base Sise-Eaux potables de la DDASS. Cette base est la référence nationale sur les données "eau potable". La requête fournie le nombre de captages par valeur de l'état de la procédure, pour les captages en service (notés d'usage AEP), les données suivantes :

-nombre de captages en cours de procédure, notés EC
-nombre de captages dont la procédure n'est pas entamée, notés NE
-nombre de captages dont la procédure est terminée, notés TE
-nombre de captages dont la procédure est à abandonner, notés AB
-nombre de captages dont la procédure est sans objet (privés), notés "champ Vide"

La requête fait la distinction entre les captages dédiés à la ville de Paris et ceux alimentant le département.

Ainsi,

-le nombre de captages en service sans DUP correspond aux captages notés EC + NE;
-le nombre de captages en service avec DUP correspond aux captages notés TE;
-le nombre de captages en service en cour de démarches correspond aux captages notés EC.
-Les pourcentages sont établis sur la base des captages notés EC + NE + TE + AB + Vide.
-Enfin, le nombre de captages où les prescriptions ont été contrôlées provient du fichier de suivi des inspections (suiviInspections.xls).

SUIVI QUANTITATIF DE L'USAGE DE LA RESSOURCE EN EAU - 2007

Nom de l'action :
Suivi quantitatif de l'usage de la ressource en eau

Constat/Problématique :
Les problèmes que rencontre la Seine-et-Marne en matière d'alimentation en eau potable sont à la fois d'ordre qualitatif et quantitatif.
Depuis 2004, les communes situées sur le périmètre de la nappe des calcaires du Champigny sont régulièrement soumises à des arrêtés sécheresse du fait des baisses alarmantes des niveaux de la nappe.
Une gestion quantitative de la ressource en eau passe donc par une gestion des usages de l'eau, mais aussi par des économies d'eau.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
L'action se déroule à deux niveaux :
- la gestion quantitative des masses d'eau, avec des réflexions sur les usages de l'eau et l'équilibre entre les prélèvements et les capacités et le suivi de l'évolution par grande masse des volumes pompés, exportés, importés et vendus
- La réduction des gaspillages, avec un suivi des pertes des réseaux de distribution d'eau potable sur l'ensemble de la Seine-et-Marne.

Descriptif des actions menées en 2007 :
Volet gestion des masses d'eau
- gestion de la sécheresse par masse d'eau, avec notamment un report des prélèvements de la masse d'eau sensible du Champigny vers la Seine
- suivi des niveaux des masses d'eau

Volet rendement
- Adoption par le Conseil Général en Séance du 28 septembre 2007 des règles d'écoconditionnalités des aides en matière d'eau potable et plus particulièrement celle d'amélioration des performances de réseaux. Les communes sollicitant une subvention s'engagent désormais à :

- Fournir au Département le linéaire du réseau d'eau potable, le volume d'eau pompé (et/ou acheté) et le volume d'eau vendu, via les réponses à un questionnaire envoyé chaque année par le Département.
- Atteindre progressivement et à minima un rendement primaire de son réseau de distribution d'eau potable de 80 %.
- Atteindre progressivement et à maxima un indice linéaire de perte primaire avec la distinction suivante :

Critères	INDICE DE PERTE MAXIMUM
Moins de 25 abonnes par km	2,5 m^3/j/km
Entre 25 et 50 abonnes par km	5 m^3/j/km
Plus de 50 abonnes par km	10 m^3/j/km

-Première campagne de récolte des données sur le fonctionnement des réseaux auprès des différents gestionnaires de l'eau potable par le service de gestion de l'eau du CG77.
-Création d'une base de données et exploitation des résultats en vue d'établir un rapport de synthèse annuel.

Partenaires engagés :
CG (SGE), DDAF, DDASS, AESN

Difficultés :
Masses d'eau :
- connaissance des masses d'eau et de leur évolution

Rendements :
-Collecter l'information de manière exhaustive,
-Harmoniser l'ensemble des données pour pouvoir les rendre comparables,
-Faire évoluer les situations des collectivités engagées dans la démarche d'écoconditionnalité dans le cas de mauvais résultats. En effet les coûts peuvent être onéreux pour les petites communes rurales en régie. Pour les communes en cours de contrat d'affermage, si la clause de rendement des réseaux n'est pas spécifiée dans les contrats, difficulté de motiver des évolutions.

Indicateurs :
Ils permettent de rendre compte des variations quantitatives de l'usage de la ressource via le fonctionnement des réseaux de distribution des collectivités du département, les volumes d'eau pompés et exportés, et les périodes de crise au niveau des nappes.

Information 2006 (données disponible d'une année sur l'autre) :

Rendement primaire des réseaux de distribution : 77,1 %
226 communes (soient 740 000 habitants) présentent, en 2006, un rendement satisfaisant (> 80%)
359 communes (soient 800 000 habitants) présentent, en 2006, un bon Indice Linéaire de Perte (ILP)
373 communes (soit 910 914 habitants) présentent, en 2006, un ILP et/ou un rendement satisfaisants
Volume annuel d'eau perdu en m³ : 21 millions de m3 (pour un rendement idéaliste de 100 %)
Volume annuel d'eau produit (AEP, Agriculture, Industrie) :

	Nappe	Eau de surface
Total des eaux prélevées 184 990 224 m^3	71 % 131 877 068 m^3	29 % 53 113156 m^3
Collectivités	81 %	87 %
Industries	8 %	11 %
Agriculture	11 %	2 %

Volume annuel d'eau importés et exportés :

		2006	2007
Import en m^3	Eau du Sud Parisien	4 500 366	4 130 952
	Eau de Paris (Dhuis)	2 571 000	2 284 000
	Total	**7 071 366**	**6 414 952**
Export en m^3	Arvigny*	8 999 256	8 601 498
	Eau de Paris	42 225 000	45 344 000
	Annet	19 037 863	18 643 205
	Total	**70 262 119**	**72 588 703**

*hors volumes destinés aux communes de Moissy Cramayel et Réau (912 500 m3/an)

Nombre de communes ayant été soumis à un arrêté sécheresse en 2007 et nombre de jours effectifs : 186 communes et 330 jours

Proposition Actions 2008 :
Masses d'eau :
- Finalisation du modèle de la nappe de Champigny et proposition de règles de gestion
- Mise en place d'une gestion collective de l'irrigation sur le département

Rendements :
-Nouvelle collecte des données, exploitation et comparaison aux chiffres récoltés en 2007.
-Incitation financière en liaison avec d'autres partenaires (Agence de l'Eau) pour aider à la mise en place d'équipements concourrant à la réduction des pertes sur réseau.
-Travail sur une meilleure connaissance des équipements en eau potable (principalement les réseaux, réservoirs, unités de traitement).

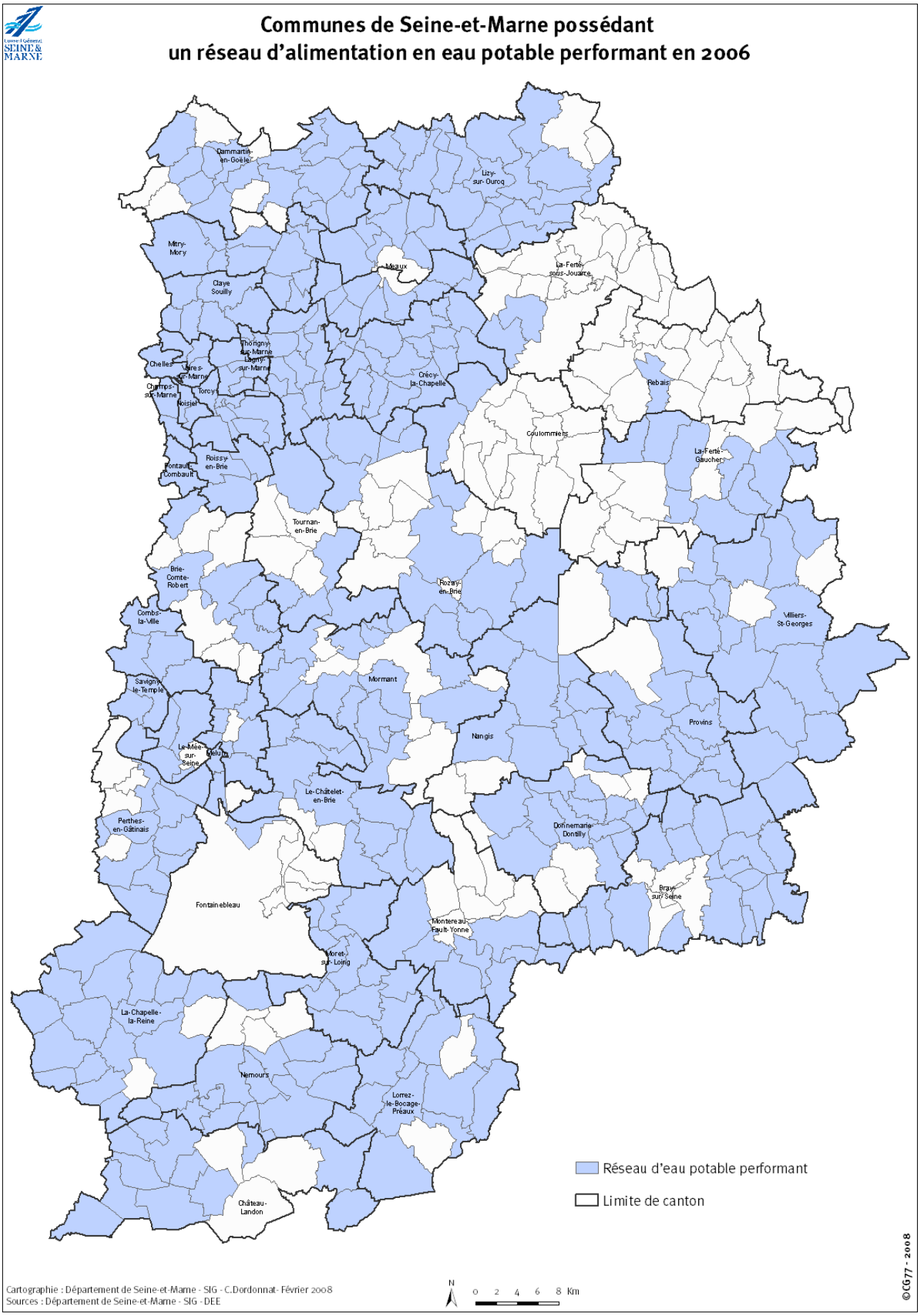
Conseil Général SEINE & MARNE
Communes de Seine-et-Marne possédant
un réseau d'alimentation en eau potable performant en 2006
Dammartin-en-Goële
Lizy-sur-Ourcq
Mitry-Mory
Meaux
La-Ferté-sous-Jouarre
Claye-Souilly
Thorigny-sur-Marne
Lagny-sur-Marne
Chelles
Vaires-sur-Marne
Champs-sur-Marne
Torcy
Noisiel
Crécy-la-Chapelle
Rebais
Coulommiers
La-Ferté-Gaucher
Roissy-en-Brie
Pontault-Combault
Tournan-en-Brie
Brie-Comte-Robert
Rozay-en-Brie
Combs-la-Ville
Villiers-St-Georges
Savigny-le-Temple
Mormant
Provins
Nangis
Le-Mée-sur-Seine
Melun
Le-Châtelet-en-Brie
Perthes-en-Gâtinais
Donnemarie-Dontilly
Bray-sur-Seine
Fontainebleau
Montereau-Fault-Yonne
Moret-sur-Loing
La-Chapelle-la-Reine
Nemours
Lorrez-le-Bocage-Préaux
Château-Landon
Réseau d'eau potable performant
Limite de canton
Cartographie : Département de Seine-et-Marne - SIG - C.Dordonnat- Février 2008
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DEE
N
0 2 4 6 8 Km
©CG77 - 2008

GESTION DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX - 2007

Nom de l'action :
Gestion des cours d'eau non domaniaux

Constat/Problématique :
Un grand nombre de syndicats intercommunaux ont remis en état et entretiennent régulièrement leur cours d'eau. Cependant, la D.C.E (Directive Cadre sur l'Eau) ayant fixé un objectif nettement plus ambitieux (retour au bon état écologique), il convient de mettre en œuvre des mesures complémentaires portant à la fois sur les ouvrages (décloisonnement devant assurer la libre circulation piscicole et sédimentaire) et sur les linéaires (amélioration des écosystèmes par intervention sur la morphologie des cours d'eau).

Objectifs de l'action / Effets attendus :
- travaux d'entretien régulier / non dégradation
- travaux d'aménagement / remise en état
- travaux de renaturation / amélioration du milieu

Partenaires engagés :
AESN, MISE, ONEMA, Fédération de Pêche, E.D.A.T.E.R. (CG77)

Indicateurs :

	2007
Nombre de syndicats soutenus par l'E.D.A.TE.R.	36
Nombre de Km de cours d'eau entretenus	245
Nombre de communes concernées	102
Opérations d'aménagement	2 -Auxence / 20 km : 2é tranche (10 km + Donnemarie-Dontilly) - ru de Lochy / 3,2 km : 1ére et 2è tranche (0,5 km)
Etude de décloisonnement	4 - Grand Morin, Essonne, Petit Morin et Fusin
Travaux de décloisonnement	0
Etude préalable à travaux	4 - Orvanne, Essonne, Petit Morin et amont de l'Yerres
Travaux d'hydromorphologie	0
Linéaires de cours d'eau « orphelins »	450 km (hors Seine, Marne et Yonne)

Difficultés :
- au niveau des mentalités (travaux de renaturation)
- d'ordre financier (coût des études)
- d'ordre technique (manque d'outils d'aide à la décision)

Proposition Actions 2008 :
- recensement des linéaires « orphelins »
- information et sensibilisation des maîtres d'ouvrage.

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE

LES SYNDICATS DE RIVIERES

DE SEINE-ET-MARNE

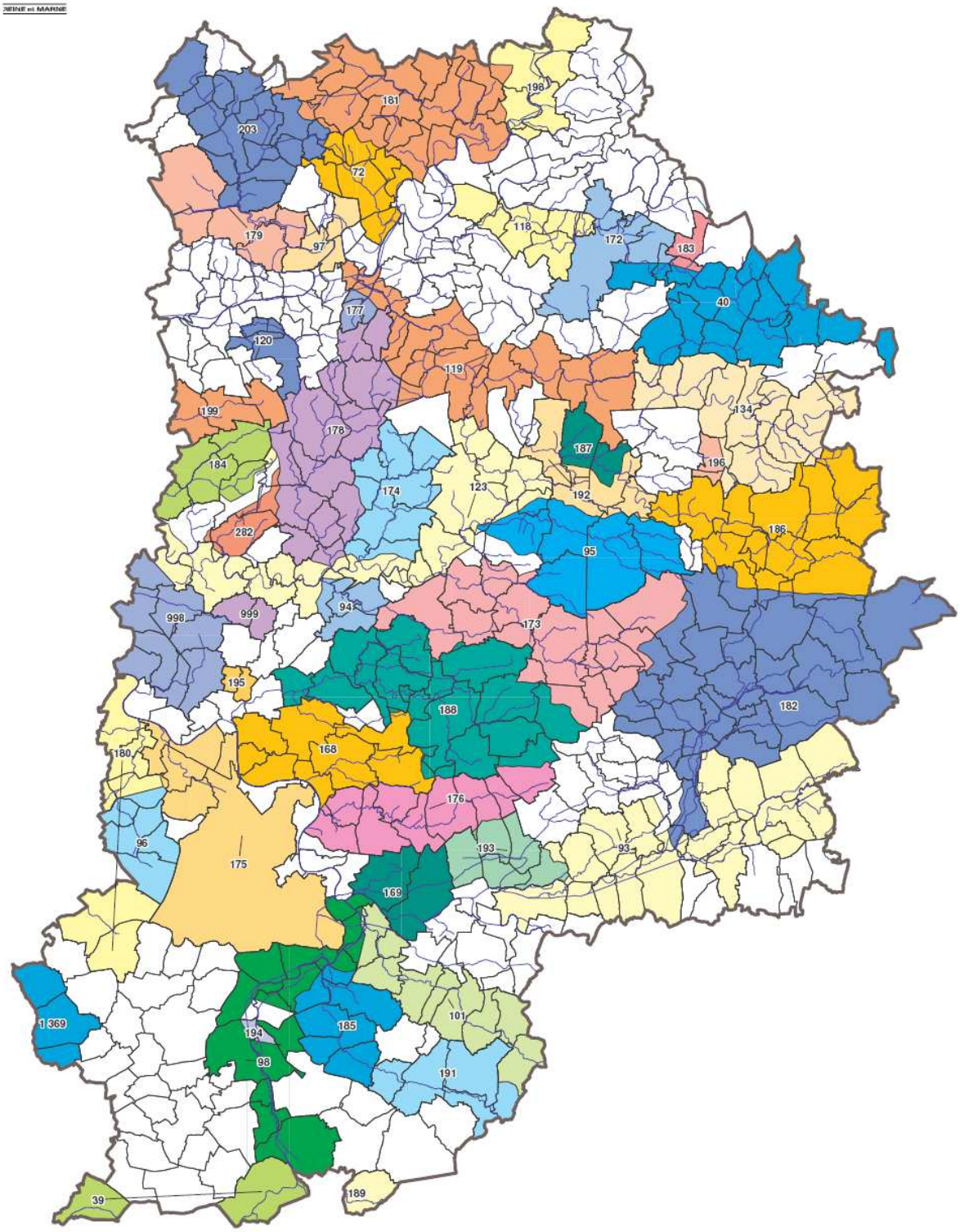

Source : DDAF77\SFEE\MSI
Avril 2008 V1.2

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE

LES SYNDICATS DE RIVIERES

DE SEINE-ET-MARNE

- 101 - S.M.E.& A. De la vallée de l'Orvanne
- 118 - S.I.Am. des Rûs de Sept-Sorts à Trilport
- 119 - S.I.A.E. du Grand Morin
- 120 - S.I.Am. des Vallées des Rûs de la Brosse et Gondoire
- 123 - S.I.Am.Vallée de l'Yerres
- 134 - S.I.A.E. de la Vallée du Haut Morin
- 1369 - S.I.A.E. de l'Essonne moyenne
- 168 - S.I. des Rus de la Noue et du Chatelet en Brie
- 169 - S.M. des Rûs du Val de Seine
- 172 - S.I.Am. de l'Aval de la Vallée du Petit Morin
- 173 - S.I.Am. du Bassin du Rû de l'Yvron
- 174 - S.I.A.E. du Rû de Bréon
- 175 - S.I.A.E. du Rû de la Mare aux Evées
- 176 - S.M.A.E. du Rû de la Vallée Javot
- 177 - S.I.P.A.R.L
- 178 - S.I.Am. de la Marsange
- 179 - S.I.Am. de la Reneuse & la Basse Beuvronne
- 180 - S.I.A. de la Riviere Ecole
- 181 - S.I.Am. de la Therouanne
- 182 - S.M.A.E. du bassin de la Voulzie & du Rû des Meances
- 183 - S.I.Am. des Rûs de la Fonderie
- 184 - S.I.Am. des Rûs du Bassin du Reveillon
- 185 - S.I.Am. du Bas Lunain
- 186 - S.I.Am. du Bassin Amont de l'Aubetin
- 187 - S.I.Am. du Bassin Aval de l'Aubetin
- 188 - S.I.Am. du Bassin du Rû d'Ancoeur
- 189 - S.I.Am. du Betz
- 191 - S.I.Am. du Haut Lunain
- 192 - S.I.Am. du Rû de Beuvron
- 193 - S.M.A.E.. du Rû de l'Etang
- 194 - S.I.Am. du Rû du Bignon
- 195 - S.I.Am. du Rû du Jard
- 196 - S.I.Am. du Vannetin
- 198 - S.I.Am. de l'Ourcq
- 199 - S.I.Ass. & Am. du Morbras
- 203 - S.I.Am. de la Haute Beuvronne
- 282 - S.I.T.E.de la Barbançonne
- 39 - S.I.A. du Fusin
- 40 - S.I.V.O.M. de la vallée du Petit Morin
- 72 - S.M.E.du Rû de Rutel
- 93 - S.I.Am. de la Vallée de la Seine
- 94 - S.I.Am. du Rû d'Avon
- 95 - S.I.Am. du Rû de la Visandre et du Reveillon
- 96 - S.I.Am. du Rû de Rebais
- 97 - S.I.Am. du Rû du Rapinet
- 98 - S.I.A.G. du Loing
- 998 - S.A.N. de Sénart
- 999 - S.I.A. du rû des hauldres

Source : DDAF77\SFEE\MSI
Avril 2008 V1.2

OBJECTIF D'ATTEINTE DU BON ETAT DES EAUX - 2007

Plaquette « Qualité des eaux Seine-et-Marne » - contribution DIREN IDF

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) fixe un objectif ambitieux d'atteinte du bon état des eaux en 2015 (délais possibles jusqu'en 2027). Elle introduit une nouvelle unité d'évaluation : la masse d'eau superficielle (tronçon de cours d'eau homogène du point de vue de certaines caractéristiques naturelles) et souterraine (volume distinct d'eau souterraine à l'intérieur d'un ou de plusieurs aquifères).

Comment définit-on le bon état ?

Une masse d'eau de surface atteint le bon état lorsque son état écologique et son état chimique sont au moins bons.

L'état écologique se fonde principalement sur des paramètres biologiques et sur des paramètres physico-chimiques soutenant les paramètres biologiques (comme l'oxygène, les nutriments, la température,…).

L'état chimique est fondé sur le respect de normes de qualité environnementale (NQE) fixées par des directives européennes. Il se décompose en 2 classes d'état (respect et non respect des NQE) et concerne 41 substances chimiques (8 substances dangereuses de l'annexe IX de la DCE et 33 substances prioritaires de l'annexe X de la DCE).

Pour les masses d'eau fortement modifiées (MEFM), on ne parle pas de bon état mais de bon potentiel : les objectifs pour les paramètres biologiques sont adaptés.

Le bon état des eaux souterraines est quant à lui définit par un bon état chimique (évalué à partir de normes de qualité pour les nitrates et les pesticides, et de valeurs seuils pour certaines substances) et un bon état quantitatif (défini comme l'état où « le niveau de l'eau souterraine dans la masse d'eau est tel que le taux annuel moyen de captage à long terme ne dépasse pas la ressource disponible de la masse d'eau souterraine »).

Les seuils provisoires du bon état sont à ce jour définis par les circulaires DCE 2005/12 du 28 juillet 2005 et 2007/23 du 7 mai 2007 pour les masses d'eau superficielles, et par la directive fille 2006/118/CE du 12 décembre 2006 et la circulaire DCE 2006/18 du 21/12/2006 pour les masses d'eau souterraines.

Concernant les eaux superficielles, dans l'attente de la définition des règles d'évaluation par le MEDAD (seuils, méthode d'agrégation des paramètres du bon état pour une station, et des stations à l'échelle de la masse d'eau), la DIREN d'Ile-de-France a pris des options non précisées dans les circulaires pour apprécier le bon état des cours d'eau au titre de la DCE. Rappelons que jusqu'ici, la qualité des cours d'eau était évaluée à partir des seuils du SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'Eau).

1. Eaux superficielles

1.1. Etat écologique

La carte 1 présente une évaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne pour les paramètres physico-chimiques soutenant la biologie, à partir des données des stations du Réseau

National de Bassin (RNB) entre 2001 et 2005. Les paramètres pris en compte et agrégés sont les nutriments (matières azotées et phosphorées) et le bilan oxygène.

Selon les années, environ 30% (2001) à 50 % (2004) des stations respectent le bon état pour ces paramètres. La non atteinte du bon état est causée principalement par le phosphore et les nitrites. Les cours d'eau les plus impactés sont la Beuvronne, la Thérouanne, le Grand Morin et l'Aubetin, l'Yerres, l'Almont, l'aval de l'Ecole et l'amont de l'Auxence.

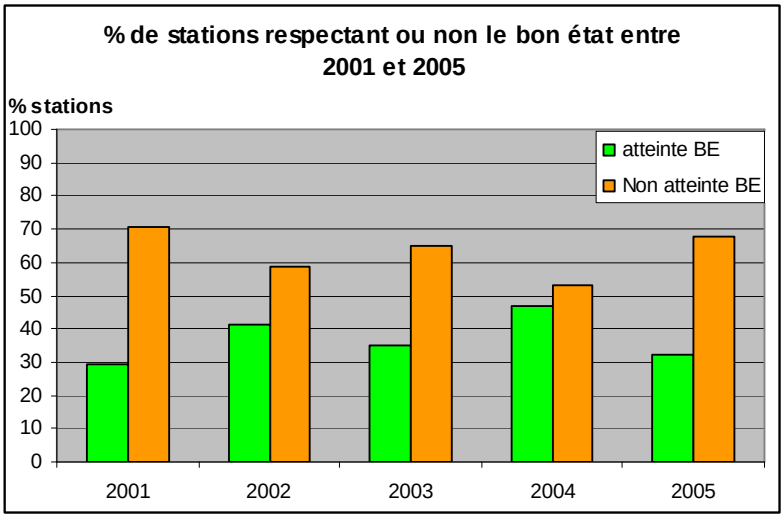

La carte 2 présente l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne selon les seuils DCE vis à vis de 2 paramètres biologiques : l'IBGN (Indice biologique Global Normalisé, données DIREN IDF) et l'IPR (Indice Poisson Rivière, données CSP), entre 2001 et 2005.

35 (2001) à 65 % (2003) des stations IBGN respectent les seuils du bon voire du très bon état pour ce paramètre. Notons que l'amont de l'Ecole présente un bon potentiel écologique.

Pour l'indice IPR, sur 7 stations, 2 à 4 atteignent le bon ou très bon état selon les années. On observe une dégradation sur le Loing, tandis qu'il semble y avoir une amélioration sur la Marne à Jablines.

1.2. Etat chimique

L'état chimique représenté sur la carte 3 a été évalué uniquement à partir des 10 pesticides compris dans la liste des 33 substances prioritaires de l'annexe X de la DCE (voir introduction). Les données proviennent du réseau phytosanitaire régional de la DIREN IDF, entre 2002 et 2006.

45% des stations respectent l'état chimique pour ces 10 pesticides sur l'ensemble des 4 périodes étudiées.

Le non respect de l'état chimique est provoqué principalement par deux substances : l'isoproturon et le diuron. Il s'agit d'herbicides, le premier étant utilisé en agriculture sur grandes cultures, le second surtout comme désherbant en milieu urbain.

Toutefois, la trifluraline (herbicide sur oléoprotéagineux) et l'alachlore (herbicide sur maïs) sont également incriminés dans le déclassement de certaines stations, ainsi que l'atrazine (herbicide sur maïs) et l'endosulfan (insecticide sur céréales/féverolles) pour deux stations.

1.3. Contamination par les pesticides

La carte 4 présente la qualité des eaux superficielles vis à vis des pesticides entre 2002 et 2006, établie à partir des seuils du SEQ-Eau (Système d'Evaluation de la Qualité de l'eau). Les données proviennent du réseau phytosanitaire régional de la DIREN IDF (4 campagnes annuelles).

Aucune station n'est en très bonne qualité sur cette période. Seules 5 stations situées sur la Seine, l'Yonne, l'Auxence et l'Ecole présente une bonne qualité pour une année sur 4.

Une forte contamination est observée sur les bassins versants de l'Yerres, de l'Almont Ancoeur, du Morbras, de la Beuvronne, de la Thérouanne et de l'Aubetin comme l'indique la carte suivante. Pour la campagne 2005-2006, 161 molécules en adéquation avec les pratiques phytosanitaires de la région ont été recherchées. Le nombre de molécules détectées en Seine-et-Marne dans plus de 5% des échantillons s'élève à 46. Dix neuf sont rencontrées dans plus de 20 % des échantillons, il s'agit de 17 herbicides, 1 fongicide et 1 insecticide. Les 5 molécules mesurées le plus fréquemment à des concentrations élevées sont toutes des herbicides, il s'agit de l'AMPA (produit de dégradation du glyphosate), du Diuron, du Glyphosate, du Chlortoluron et de l'Isoproturon.

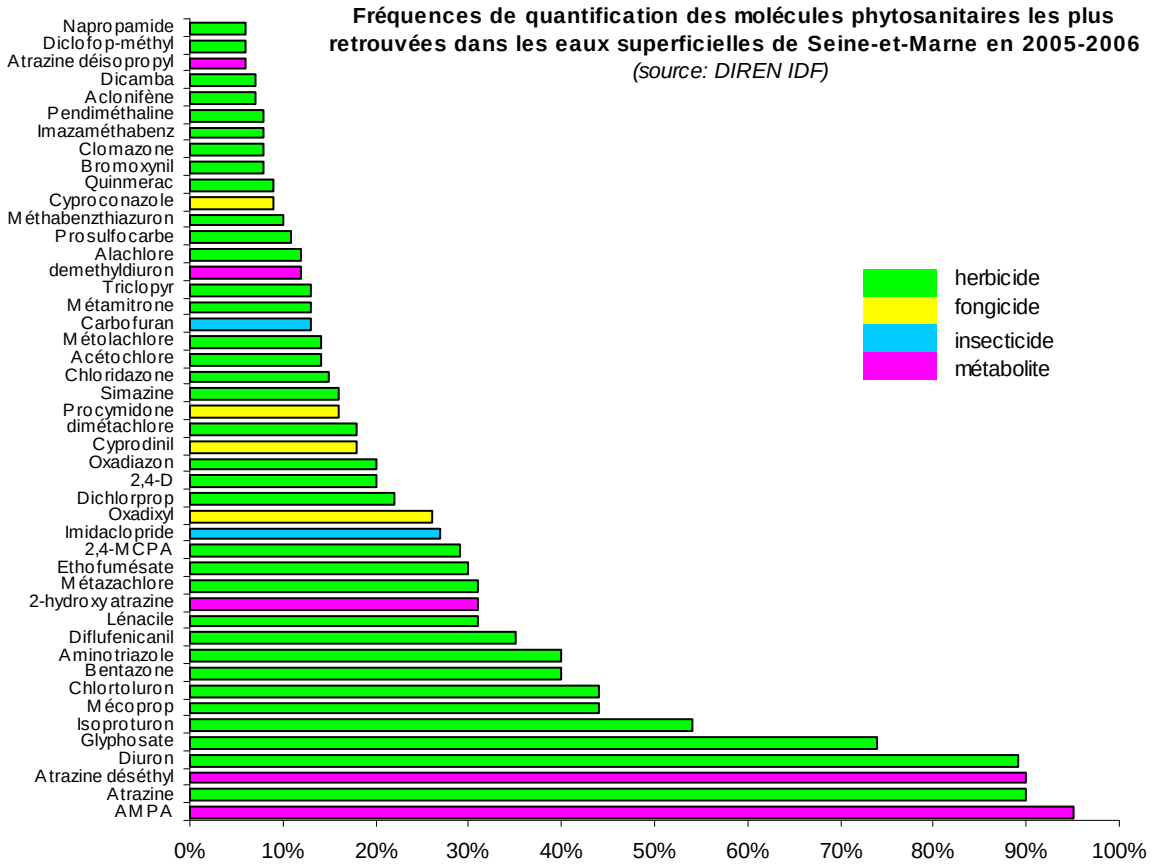

2. Eaux souterraines : état chimique

La carte 5 présente l'état chimique des 7 masses d'eau souterraines sur lesquelles se trouve le territoire de Seine-et-Marne. Cet état a été déterminé à partir de l'analyse des données du réseau patrimonial (Réseau Eaux Souterraines, AESN) et du réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines du bassin Seine-Normandie (base de données ADES), sur la période 1995-2005.

Seule la masse d'eau 3104 (Eocène du Valois) est considérée en bon état.

Les paramètres déclassants sont indiqués sur la carte pour chaque masse d'eau (nitrates, pesticides, métaux,…).

La masse d'eau 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), qui inclue la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, est déclassée par les nitrates et les pesticides ; une

tendance à la hausse pour les nitrates y est observée, ainsi que sur les masses d'eau 3209 (Craie du Senonais et pays d'Othe, forte tendance à la hausse) et 4092 (Calcaires tertiaires libres et craie senonienne de Beauce).

3. Objectifs d'atteinte du Bon Etat

3.1. Eaux superficielles

40% des masses d'eau superficielles de Seine-et-Marne ont un objectif de bon état en 2015. Les autres masses d'eau ont une dérogation pour une atteinte du bon état en 2021 ou 2027, selon leur état actuel comme illustré par la carte 6.

3.2. Eaux souterraines

Deux masses d'eau, la 3104 (Eocène du Valois) et la 3006 (Alluvions de la Bassée) ont un objectif de bon état chimique pour 2015.

La 3103 (Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais), masse d'eau incluant la plus grande partie du territoire de Seine-et-Marne, a une dérogation pour 2027 concernant l'état chimique.

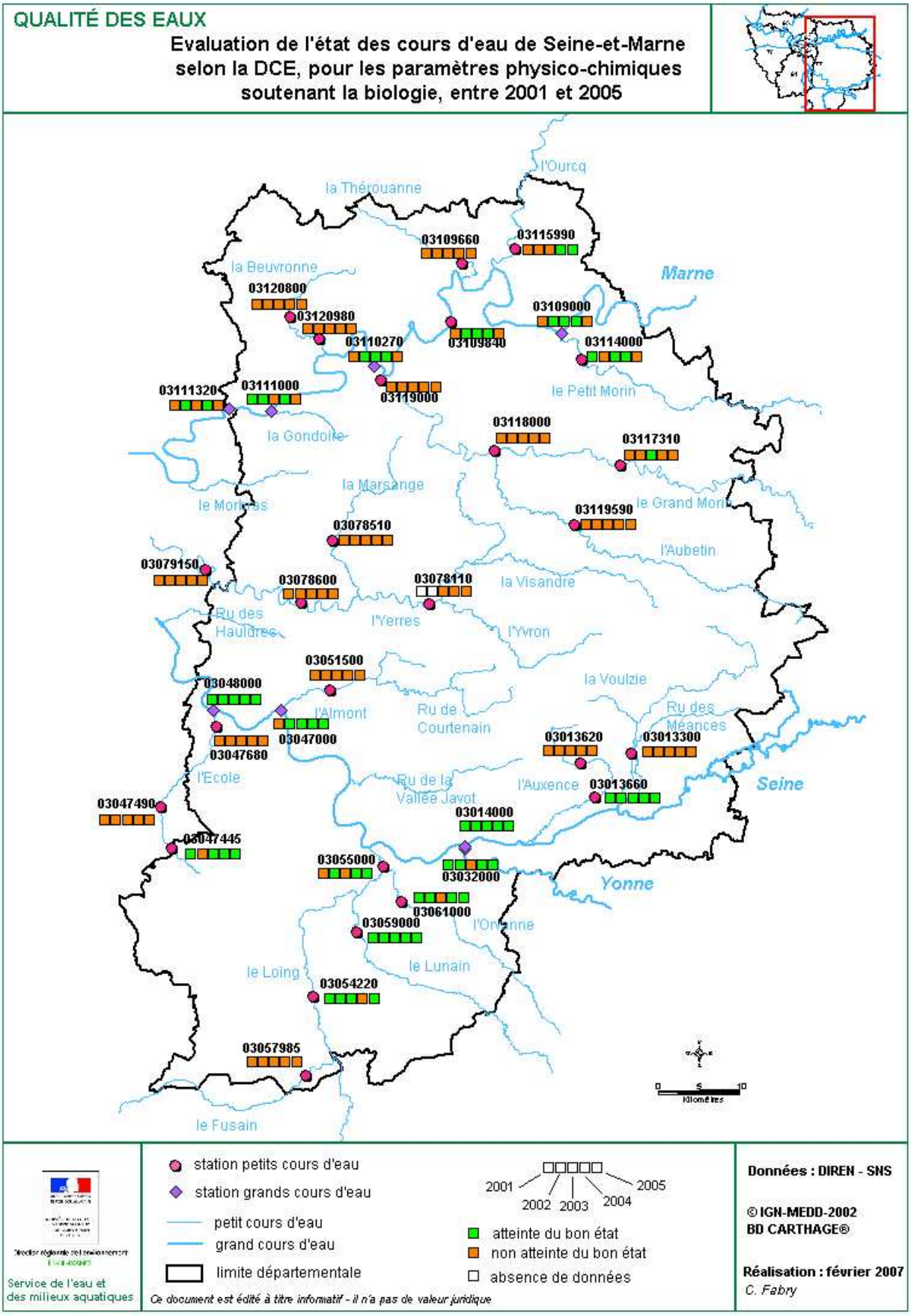
QUALITÉ DES EAUX
Evaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne selon la DCE, pour les paramètres physico-chimiques soutenant la biologie, entre 2001 et 2005
l'Ourcq
la Thérouanne
la Beuvronne
Marne
le Petit Morin
la Gondoire
la Marsange
le Morin
le Grand Morin
l'Aubetin
la Visandre
Ru des Haulchres
l'Yerres
l'Yvron
la Voulzie
l'Almont
Ru de Courtenain
Ru des Méances
l'Ecole
Ru de la Vallée Javot
l'Auxence
Seine
Yonne
l'Orvanne
le Loing
le Lunain
le Fusain
03109660
03115990
03120800
03120980
03109000
03110270
03109840
03114000
03111320
03111000
03119000
03118000
03117310
03119590
03078510
03079150
03078600
03078110
03051500
03048000
03047000
03047680
03013620
03013300
03013660
03047490
03014000
03047445
03055000
03032000
03061000
03059000
03054220
03057985
Kilomètres
station petits cours d'eau
station grands cours d'eau
petit cours d'eau
grand cours d'eau
limite départementale
2001
2002
2003
2004
2005
atteinte du bon état
non atteinte du bon état
absence de données
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Service de l'eau et des milieux aquatiques
Données : DIREN - SNS
© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®
Réalisation : février 2007
C. Fabry

Carte 1

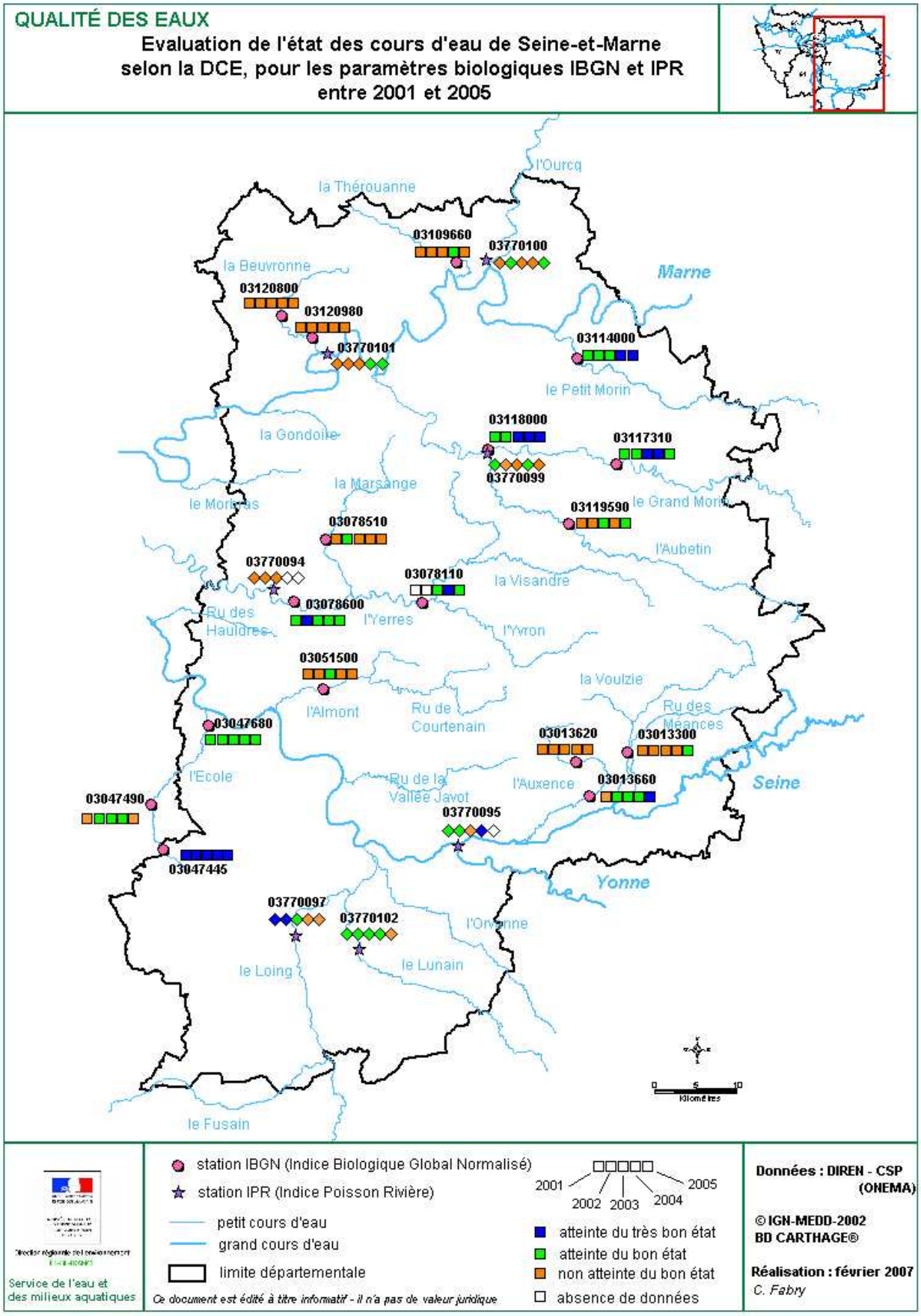
QUALITÉ DES EAUX
Evaluation de l'état des cours d'eau de Seine-et-Marne
selon la DCE, pour les paramètres biologiques IBGN et IPR
entre 2001 et 2005
l'Ourcq
la Thérouanne
03109660
03770100
la Beuvronne
Marne
03120800
03120980
03770101
03114000
le Petit Morin
03118000
03117310
la Gondoire
03770099
la Marsange
le Morin
03119590
le Grand Morin
03078510
l'Aubetin
03770094
03078110
la Visandre
03078600
Ru des Hauldres
l'Yerres
l'Yvron
03051500
la Voulzie
l'Almont
Ru de Courtenain
Ru des Méances
03047680
03013620
03013300
l'Ecole
Ru de la Vallée Javot
l'Auxence
03013660
Seine
03047490
03770095
03047445
Yonne
03770097
03770102
l'Orvanne
le Loing
le Lunain
le Fusain
Kilomètres
station IBGN (Indice Biologique Global Normalisé)
station IPR (Indice Poisson Rivière)
petit cours d'eau
grand cours d'eau
limite départementale
2001
2002
2003
2004
2005
atteinte du très bon état
atteinte du bon état
non atteinte du bon état
absence de données
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Service de l'eau et des milieux aquatiques
Données : DIREN - CSP (ONEMA)
© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®
Réalisation : février 2007
C. Fabry

Carte 2

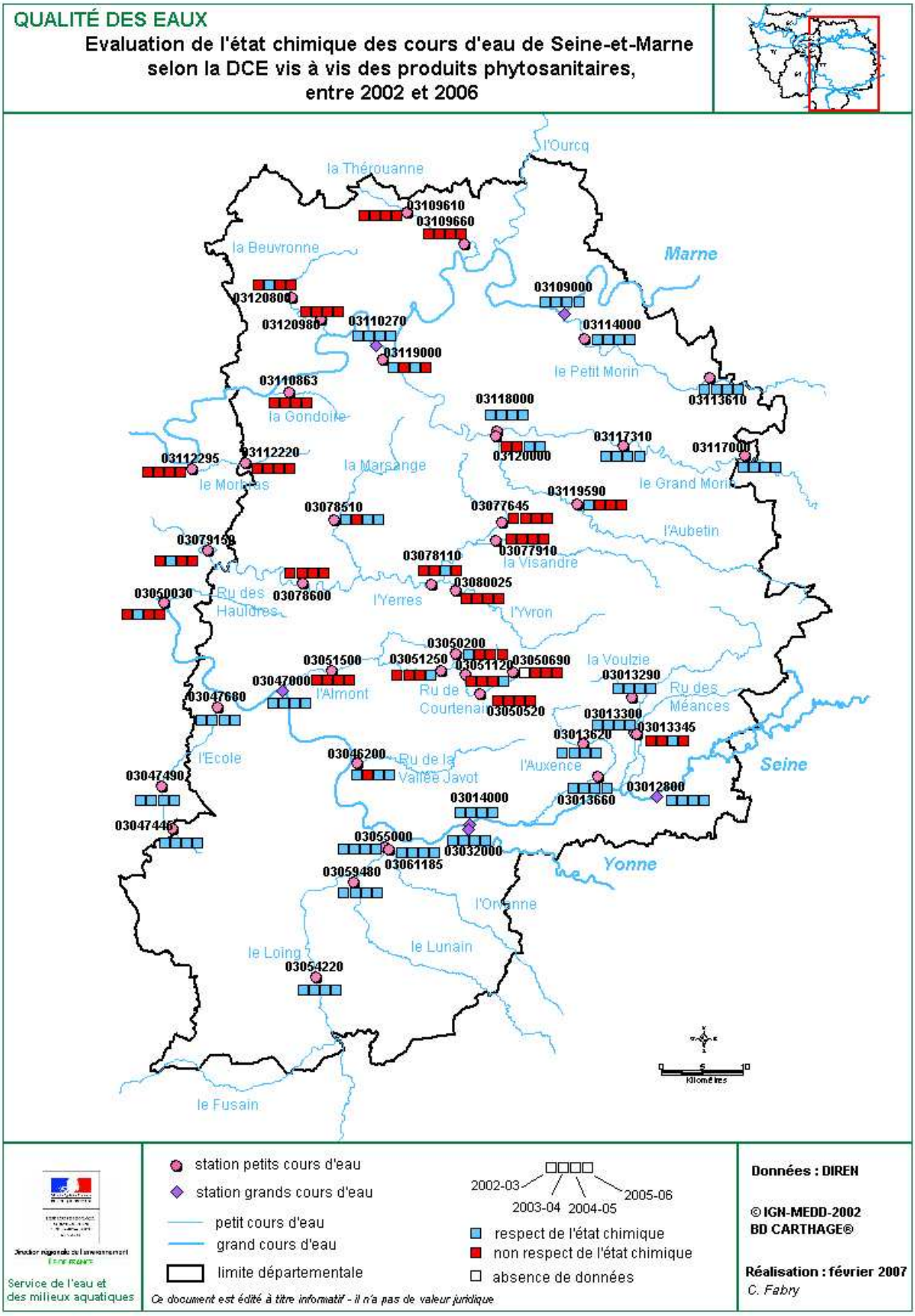
QUALITÉ DES EAUX
Evaluation de l'état chimique des cours d'eau de Seine-et-Marne
selon la DCE vis à vis des produits phytosanitaires,
entre 2002 et 2006
l'Ourcq
la Thérouanne
03109610
03109660
la Beuvronne
Marne
03109000
03120800
03120980
03110270
03114000
03119000
le Petit Morin
03110863
03113610
la Gondoire
03118000
03117310
03117000
03112295
03112220
03120000
la Marsange
le Morbras
le Grand Morin
03119590
03078510
03077645
l'Aubetin
03079150
03078110
03077910
la Visandre
03050030
Ru des Haulières
03078600
l'Yerres
03080025
l'Yvron
03050200
03051500
03051250
03051120
03050690
la Voulzie
03013290
03047000
l'Almont
Ru de Courtenay
03050520
Ru des Méances
03047680
03013300
03013345
03013620
l'Ecole
03046200
Ru de la Vallée Javot
l'Auxence
Seine
03047490
03013660
03012800
03014000
03047446
03055000
03032000
03061185
Yonne
03059480
l'Orvanne
le Loing
le Lunain
03054220
le Fusain
Kilomètres
station petits cours d'eau
station grands cours d'eau
petit cours d'eau
grand cours d'eau
limite départementale
2002-03
2003-04
2004-05
2005-06
respect de l'état chimique
non respect de l'état chimique
absence de données
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Service de l'eau et des milieux aquatiques
Données : DIREN
© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®
Réalisation : février 2007
C. Fabry

Carte 3

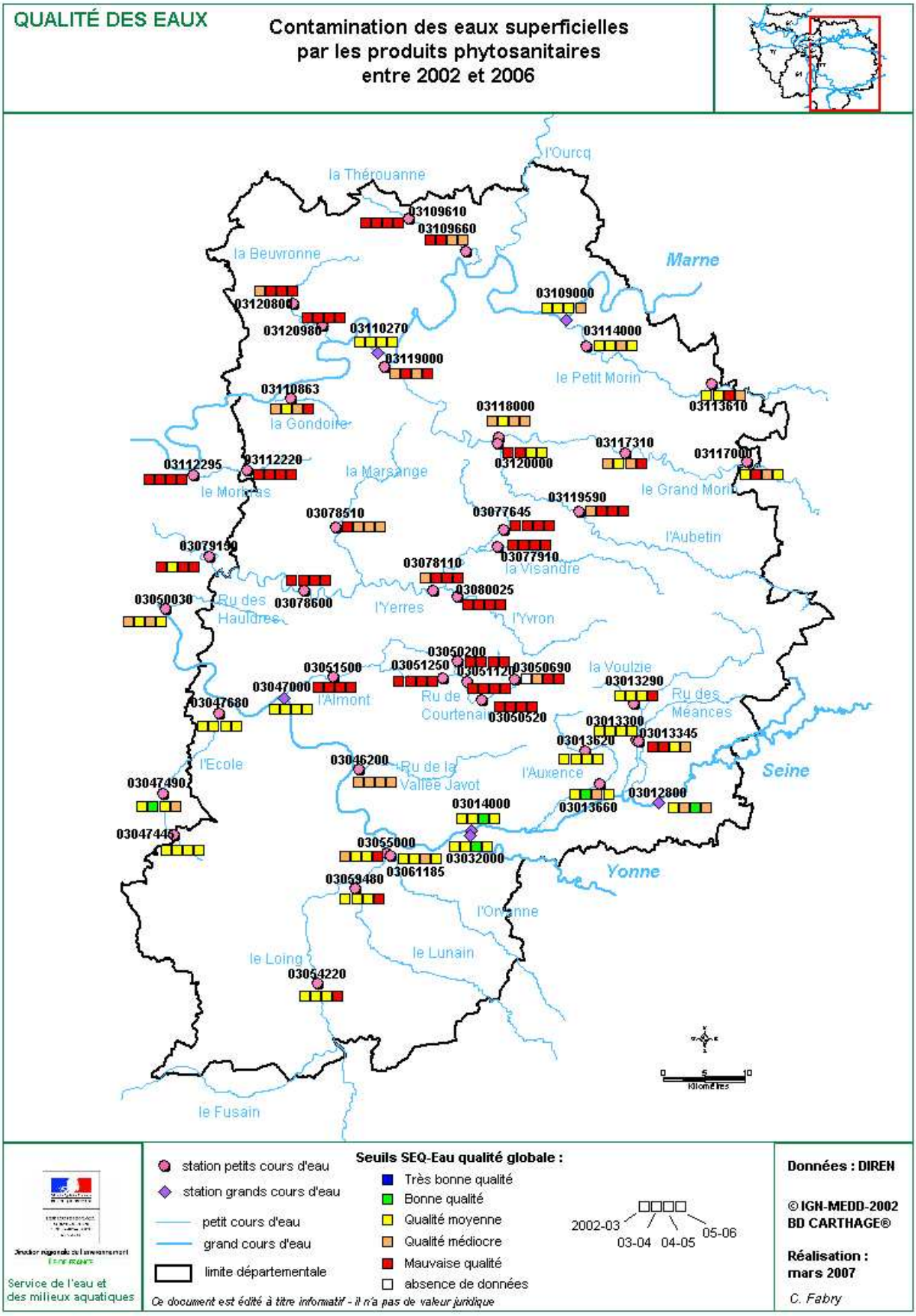
QUALITÉ DES EAUX
Contamination des eaux superficielles
par les produits phytosanitaires
entre 2002 et 2006
l'Ourcq
la Thérouanne
03109610
03109660
la Beuvronne
Marne
03120800
03120980
03110270
03109000
03114000
03119000
le Petit Morin
03110863
03113610
la Gondoire
03118000
03117310
03117000
03112295
03112220
03120000
la Marsange
le Morbras
le Grand Morin
03119590
03078510
03077645
l'Aubetin
03079150
03077910
la Visandre
03078110
03080025
03050030
Ru des Haudres
03078600
l'Yerres
l'Yvron
03050200
03051500
03051250
03051120
03050690
la Voulzie
03013290
03047000
l'Almont
Ru de Courtenay
03050520
Ru des Méances
03047680
03013300
03013345
03013620
l'Ecole
03046200
Ru de la Vallée Javot
l'Auxence
Seine
03047490
03013660
03012800
03014000
03047445
03055000
03032000
03061185
Yonne
03059480
l'Orgeonne
le Loing
le Lunain
03054220
le Fusain
0 5 10
Kilomètres
Service de l'eau et des milieux aquatiques
station petits cours d'eau
station grands cours d'eau
petit cours d'eau
grand cours d'eau
limite départementale
Seuils SEQ-Eau qualité globale :
Très bonne qualité
Bonne qualité
Qualité moyenne
Qualité médiocre
Mauvaise qualité
absence de données
2002-03
03-04
04-05
05-06
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Données : DIREN
© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®
Réalisation :
mars 2007
C. Fabry

Carte 4

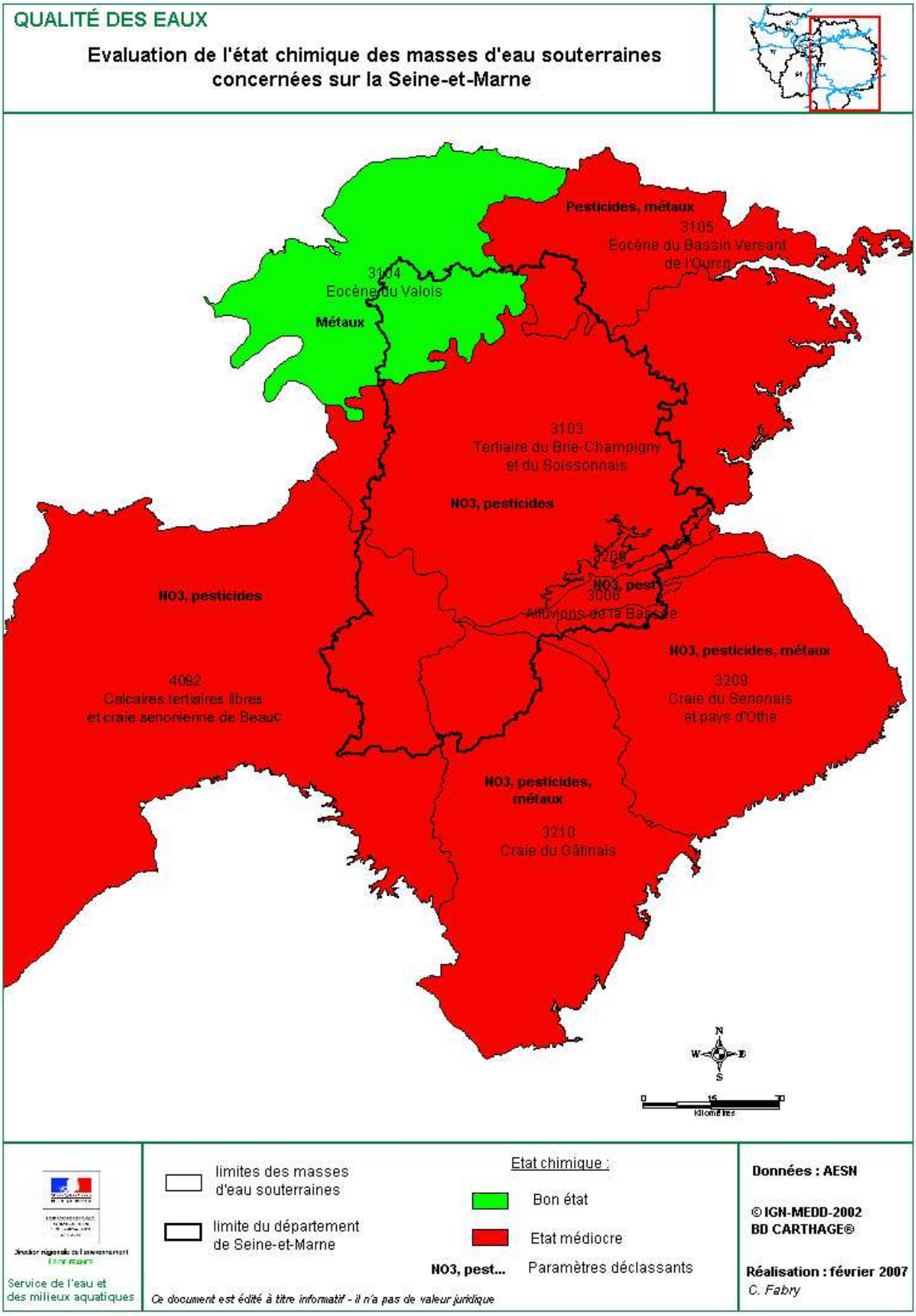
QUALITÉ DES EAUX
Evaluation de l'état chimique des masses d'eau souterraines concernées sur la Seine-et-Marne
Pesticides, métaux
3105
Eocène du Bassin Versant de l'Ourcq
3104
Eocène du Valois
Métaux
3103
Tertiaire du Brie-Champigny et du Soissonnais
NO3, pesticides
3208
NO3, pest
3006
Alluvions de la Bassée
NO3, pesticides
4092
Calcaires tertiaires libres et craie senonienne de Beauc
NO3, pesticides, métaux
3209
Craie du Senonais et pays d'Othe
NO3, pesticides, métaux
3210
Craie du Gâtinais
N
W
E
S
0
15
30
Kilomètres
limites des masses d'eau souterraines
limite du département de Seine-et-Marne
Etat chimique :
Bon état
Etat médiocre
NO3, pest...
Paramètres déclassants
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Service de l'eau et des milieux aquatiques
Données : AESN
© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®
Réalisation : février 2007
C. Fabry

Carte 5

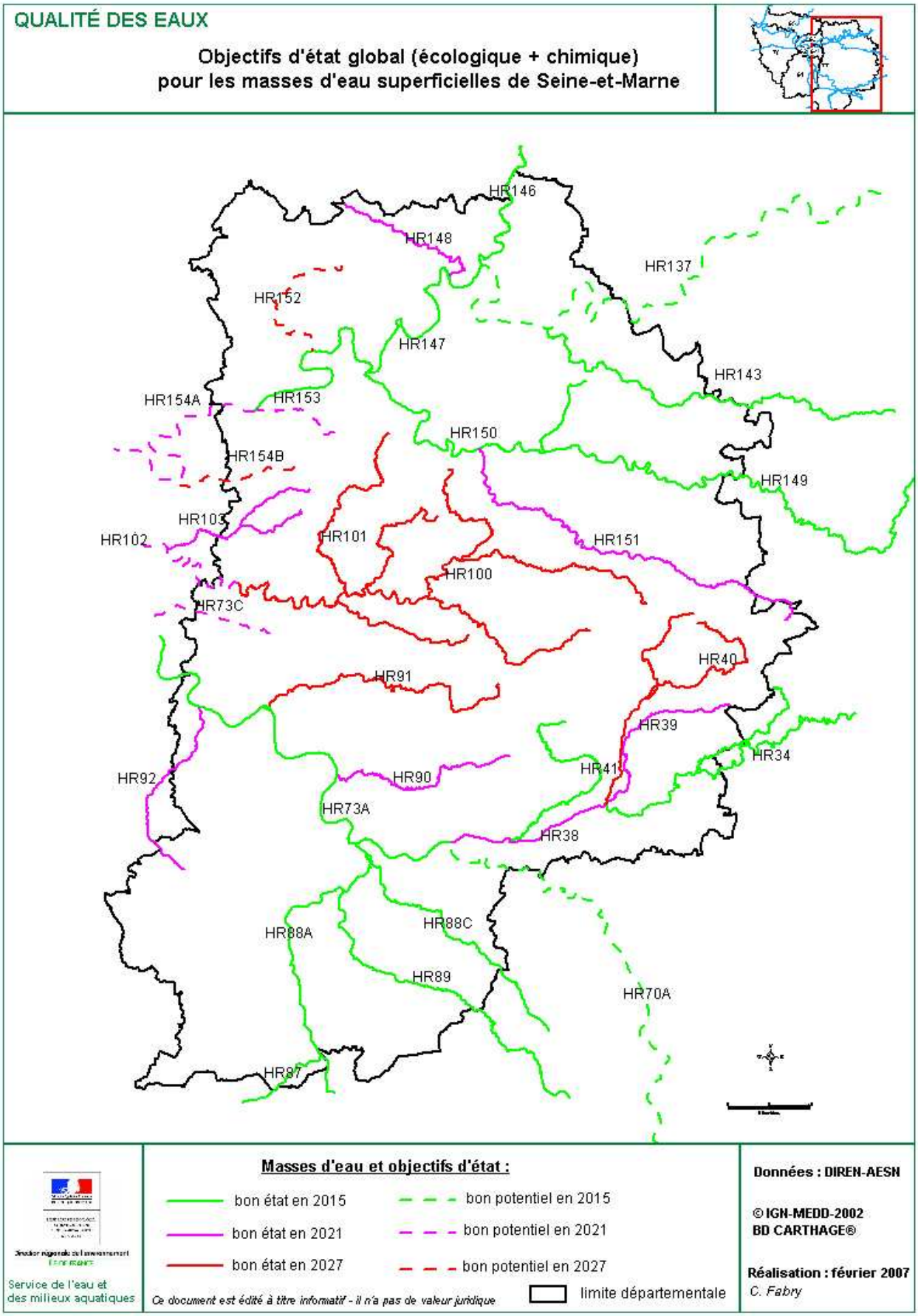
QUALITÉ DES EAUX
Objectifs d'état global (écologique + chimique)
pour les masses d'eau superficielles de Seine-et-Marne
HR146
HR148
HR137
HR152
HR147
HR143
HR154A
HR153
HR150
HR154B
HR149
HR103
HR102
HR101
HR151
HR100
HR73C
HR40
HR91
HR39
HR34
HR41
HR92
HR90
HR73A
HR38
HR88C
HR88A
HR89
HR70A
HR87
Service de l'eau et
des milieux aquatiques
Masses d'eau et objectifs d'état :
bon état en 2015
bon état en 2021
bon état en 2027
bon potentiel en 2015
bon potentiel en 2021
bon potentiel en 2027
limite départementale
Ce document est édité à titre informatif - il n'a pas de valeur juridique
Données : DIREN-AESN
© IGN-MEDD-2002
BD CARTHAGE®
Réalisation : février 2007
C. Fabry

Carte 6

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ASSAINISSEMENT - 2007

Nom de l'action :
Elaboration d'un schéma départemental de l'assainissement – Volet Eaux Usées et suivi de son application

Constat/Problématique :

- L'état des lieux réalisé dans le cadre de la révision du SDAGE a montré une qualité dégradée (état écologique) pour la grande majorité des masses d'eau du département.
- L'assainissement collectif est très majoritaire dans le département (90 à 95% des logements).
- Début 2006 :
    - 15 stations de + de 2 000 EH ne répondent pas aux exigences européennes en matière de qualité de traitement. Condamnation de la France par le CJCE.
    - Pour certaines petites stations, visibilité incomplète de leur fonctionnement (pas d'autosurveillance). Certains « réseaux d'assainissement » sont dépourvus de dispositifs de traitement.
    - Parc des STEP vieillissant (284 ouvrages publics), exigence croissante sur la qualité des rejets
    - Pression de l'urbanisation
- Le développement des services d'assainissement non collectif est en cours ; sa gestion à l'échelle intercommunale, qui n'est pas un réflexe immédiat de la part des élus, doit être accompagnée.

Diversité des acteurs : DDAF (Police de l'eau), Financeurs (CG, CR, AESN), Services de conseil et d'appui technique (SATESE, Ingénierie publique, Bureau d'études,…)

Objectifs de l'action / Effets attendus :
Avoir une vision partagée de l'assainissement dans le département et élaborer un outil commun d'aide à la décision permettant de hiérarchiser les actions « Assainissement –Eaux usées » pour participer à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.
Suppression dans le délai le plus court possible des non-conformités au regard de la directive eaux résiduaires urbaines.
En assainissement non collectif, mise en place des services d'assainissement non collectif, si possible à une échelle intercommunale, en s'appuyant sur des structures existantes (CC, SIASS)

Descriptif des actions menées en 2007 :

- Mise en place d'un plan d'action pour mettre en conformité les agglomérations +2 000 EH non conformes / DERU (mise en demeure, contrat AESN)…
- Validation de la démarche pour l'élaboration du schéma :
    - état des lieux de l'assainissement (organisation des services AC/ANC, Etat d'avancement des SDA et zonages, fonctionnement des systèmes d'assainissement, nature des travaux à réaliser)
    - identification des points noirs par bassin versant : mise en œuvre d'une méthodologie pour déterminer l'impact des rejets polluants des systèmes d'assainissement sur les milieux récepteurs
    - priorisation des actions par les partenaires à partir de la confrontation de l'état des lieux, des priorités d'intervention définies dans le programme de mesures, de l'effort financier des acteurs, de l'engagement des collectivités…
- Achèvement de l'état des lieux

Validation de la méthodologie pour déterminer les points noirs et mise en œuvre sur quelques bassins versants

Partenaires engagés :
DDAF, Conseil Général (SATESE, SGE), DIREN, Agence de l'Eau, DRIRE, DDE, Conseil Régional

Difficultés :
Définition de priorités partagées
Appréhension du fonctionnement des stations d'épuration sans autosurveillance (< 2 000 EH)

Indicateurs :

Nombre et % de stations d'épuration, sous maîtrise d'ouvrage publique, non conformes à la DERU :

Taille de l'agglomération	Agglomérations non conformes	
	fin 2006	Fin 2007
+ 10 000 EH	5[1]	5
2000 EH < < 10 000 EH	9[2]	5[3]

Systèmes d'épuration présentant un bon fonctionnement, sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007	Total
Station	166	173	284
Réseau	74	81	284
Système d'assainissement	122	129	284

Communes ayant réalisé leur zonage (après enquête publique) et ayant un SPANC fonctionnel :

	2006	2007	Total
Zonage	271	364	514
SPANC fonctionnel	En cours	En cours	514

Nombre de stations d'épuration publiques < 10 000 EH traitant l'azote, le phosphore et les 2 paramètres.

	2006	2007
Avec traitement N et P	10	12
Avec seulement traitement N	7	9
Avec seulement traitement P	0	0

Nombre de réhabilitations d'ANC réalisées en opération groupées sous maîtrise d'ouvrage publique :

	2006	2007
Opérations de réhabilitation	0	3[4]
Installations réhabilitées	0	85[5]

Proposition Actions 2008 :

Suivi du plan d'action pour les > 2 000 EH non conformes à la DERU

Priorisation des actions par masses d'eau

Approbation du schéma – volet eaux usées pour fin 2008

[1] Coulommmiers, Crécy-la-Chapelle, Fontainebleau, Melun Boissettes et Montereau,

[2] Claye-Souilly, Coupvray, La Ferté-Gaucher, Le Chatelet-en-Brie, le Mesnil-Amelot, Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil l'Etang

[3] Mise en conformité de Mormant, Nangis, Saint-Soupplets, Verneuil l'Etang

[4] Nonville, Tigeaux et Pézarches

[5] Nonville : 17 installations, Pézarches : 23 installations, Tigeaux : 45 installations

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif
Appréciation du fonctionnement
Réseau

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE ET MARNE

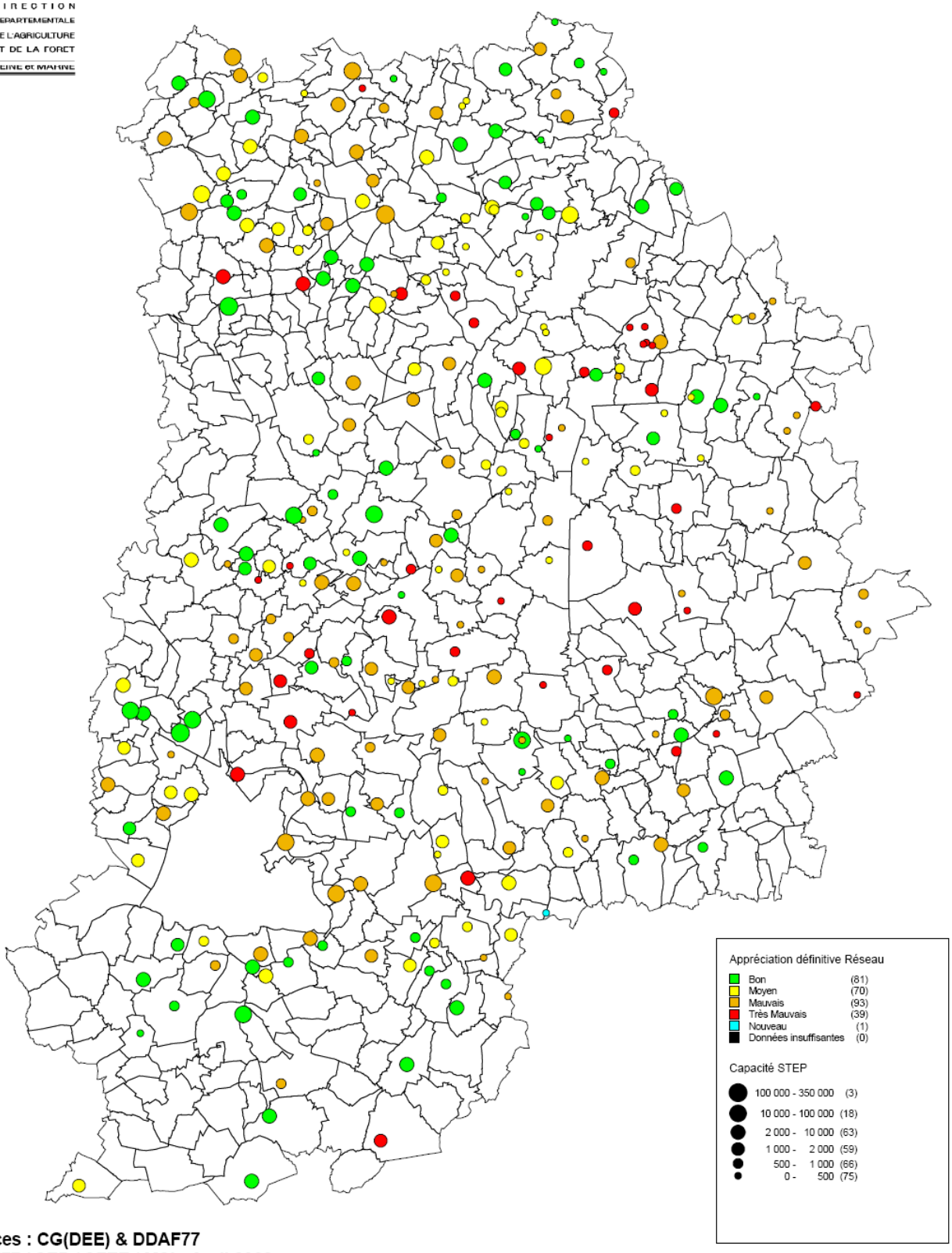

Sources : CG(DEE) & DDAF77
DDAF77 / SEP / SFEE / MSI - Avril 2008

Version 1.3

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif
Appréciation du fonctionnement
STEP

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE et MARNE

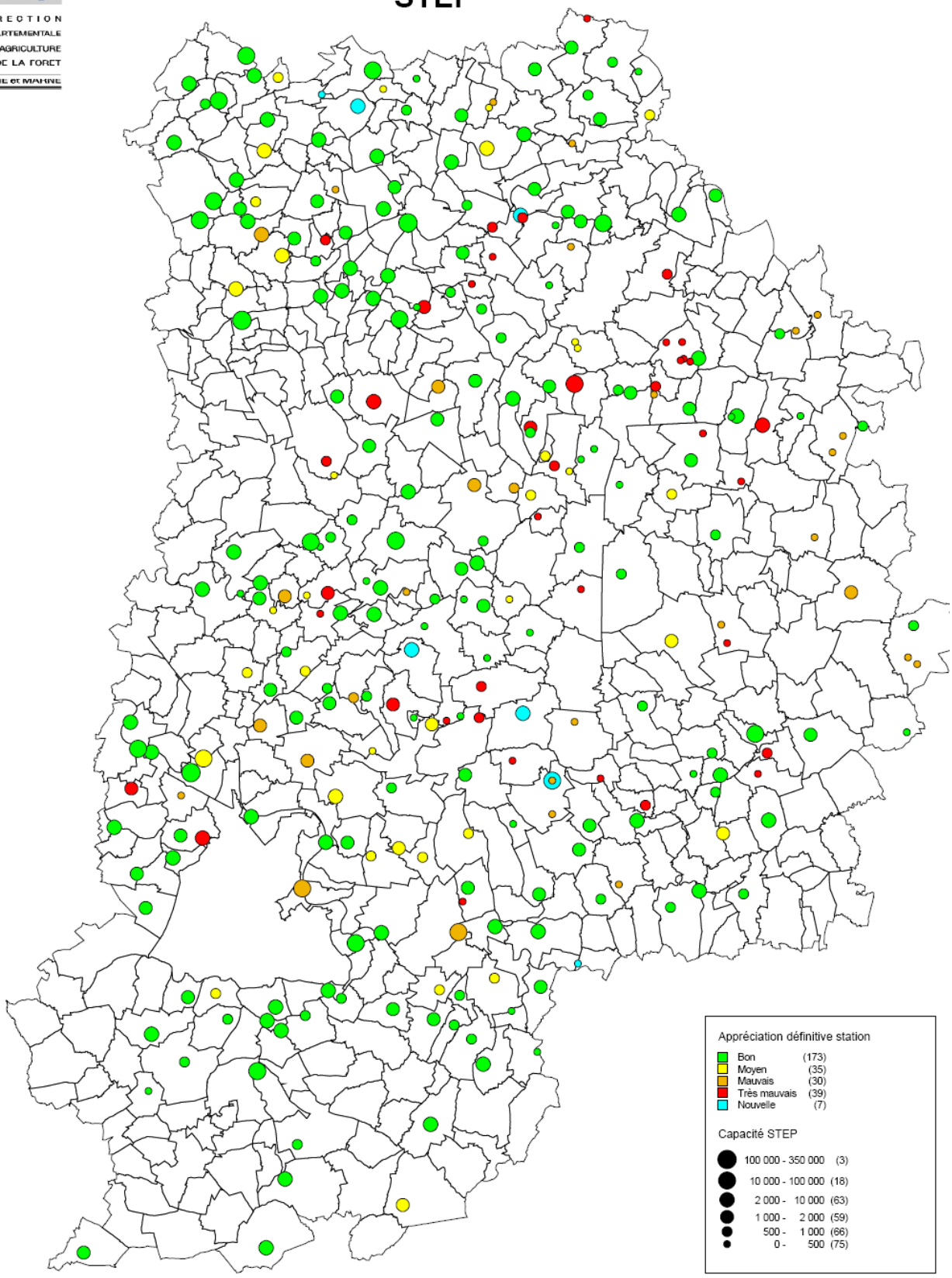

Sources : CG(DEE) & DDAF77
DDAF77 / SEP / SFEE / MSI - Avril 2008

Version 1.3

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif
Appréciation globale du système d'assainissement

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE ET MARNE

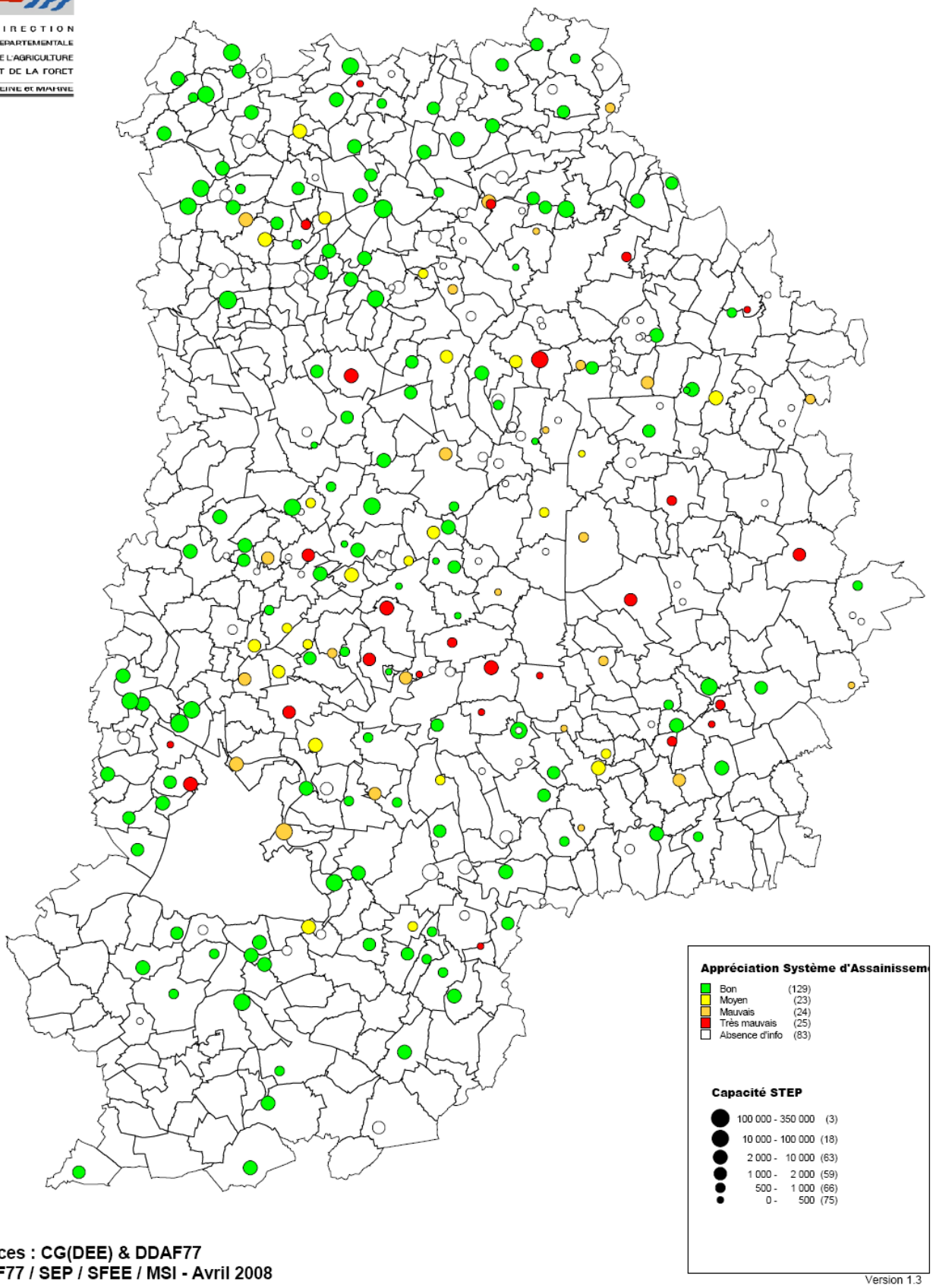

Version 1.3

Sources : CG(DEE) & DDAF77
DDAF77 / SEP / SFEE / MSI - Avril 2008

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORET
SEINE et MARNE

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif et non collectif
Zonages existants

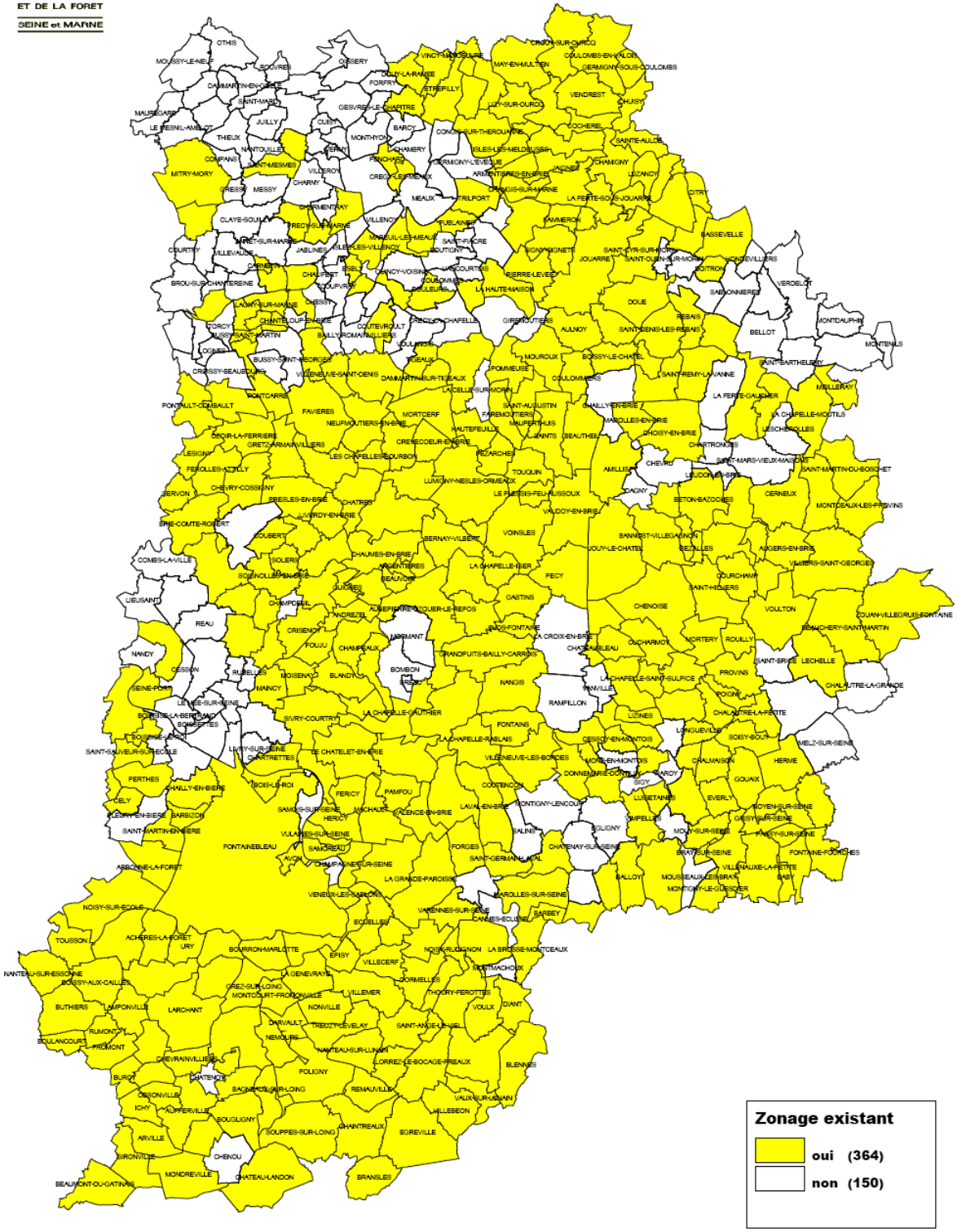

Sources : CG(DEE) & DDAF77
DDAF77 / SEP / SFEE / MSI - Avril 2008

Version 1.3

Schéma départemental d'assainissement
Assainissement collectif
Etat des SDA

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET SEINE ET MARNE

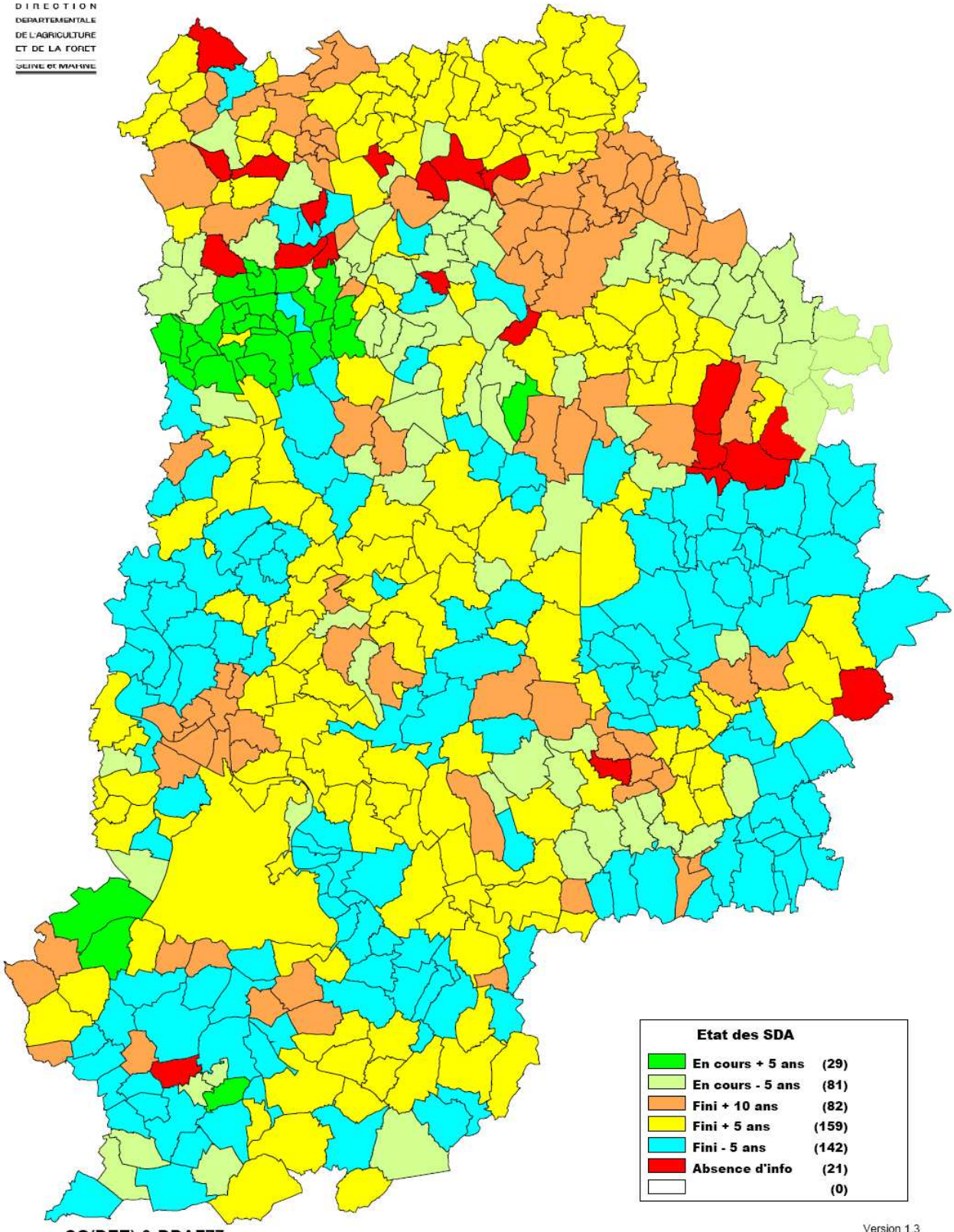

Version 1.3

Sources : CG(DEE) & DDAF77
DDAF77 / SEP / SFEE / MSI - Avril 2008

ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES COLLECTIVITES - 2007

Axe d'action :
Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires utilisés par les collectivités dans le cadre de l'entretien de leurs espaces publics.

Constat :
Les communes, les gestionnaires des infrastructures routières et ferroviaires, mais aussi les particuliers utilisent des produits phytosanitaires, pour entretenir les espaces publics et privés (voirie, espaces verts, emprises ferroviaires, jardins …) Or, la plupart de ces produits, appliqués à des doses trop fortes ou sur des surfaces imperméables, sont lessivés. Ils finissent dans le caniveau, puis via les cours d'eau, un certain nombre d'entre eux polluent la nappe en s'infiltrant dans les zones de gouffres ou les pertes en rivières, comme sur le Champigny. La qualité des eaux superficielles et des eaux souterraines est donc étroitement corrélée, d'autant que dans certains secteurs, les eaux superficielles contribuent au 3/4 de l'alimentation de la nappe du Champigny.

Objectifs de l'action :
L'objectif essentiel de l'action menée auprès des communes vise à terme la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les phytosanitaires.
Pour cela, il faut accompagner les communes et les aider à se désengager progressivement de l'utilisation des phytosanitaires, grâce à la mise en œuvre de manière parallèle, de techniques alternatives (paillage, vivaces, désherbage thermique…). La démarche proposée par AQUI Brie comprend : une réunion d'information, un diagnostic des pratiques d'entretien des espaces publics (régie + prestataire), une formation / sensibilisation des décideurs et des agents communaux, l'adhésion au réseau AQUI' Vert, le suivi annuel des pratiques et la communication auprès des concitoyens grâce à l'utilisation des lettres AQUIInf'eau. Le Conseil général (SGE) a commencé à développer une action similaire auprès des collectivités, en appliquant la méthodologie développé par AQUI' Brie, sur le reste du département.

Description des actions menées en 2007 :
Par AQUI Brie :
17 communes diagnostiquées, 12 communes formées et 45 communes suivies.
1 lettre AQUIInfeau pour diffusion dans le bulletin municipal
1 réunion du réseau AQUI'Vert, 2 lettres AQUI'Vert pour les agents et les élus des communes formées adhérentes et 2 démonstrations de désherbeur thermique.

Par CG77 (SGE) :
2 réunions d'information portant sur 32 communes
4 communes diagnostiquées

Calendrier :
Date de début : 2003 pour AQUI'Brie, décembre 2007 pour SGE

Partenaires : AQUI' Brie, CG77 (SGE)

Indicateurs :
Sur le Champigny seine et marnais:(bilan sur 200 communes)
200 communes informées (200/200, 100%)
90 communes diagnostiquées (/informées, 45%)
53 communes formées (/diagnostiquées, 63%)
45 communes suivies (/formées, 85%)

Sur le reste du Département seine et marnais:(bilan sur 314 communes)
2 réunions d'information portant sur 32 communes
4 communes diagnostiquées

Sur les territoires prioritaires du PDE:
Ancoeur : 7/7 des communes informées, 7 diagnostiquées, 6 formées et 4 suivies.
Voulzie : 7/7 des communes informées, 5 diagnostiquées, 2 formées et 2 suivies.
Yerres : 22/22 des communes informées, 11 diagnostiquées, 9 formées et 7 suivies.

Indicateurs des pratiques Sur le Champigny seine et marnais	Etat initial	Après suivi
Volume de produits en L	3171.8	1027.1 (-68%)
Quantité de matières actives en kg	819.8	261.2 (-68%)
Communes utilisant du diuron sur la voirie (en %)	69	4
Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %)	71	16
Communes traitant chimiquement les berges des rus et les fossés (en %)	36	0
Communes traitant chimiquement leur voirie (en %)	100	91
Communes ayant acquis un désherbeur thermique	0	24

Difficultés :
Construction d'une démarche cohérente et durable sur l'ensemble du département.
Motivation des communes qui doit s'appuyer sur l'engagement des élus et des agents.
Acceptation du changement de pratiques par les agents communaux.
Changement du regard de la population sur la « propreté ».

Proposition Actions 2008 :
Sur le Champigny :
Signature de la charte du Champigny
Poursuite de l'action avec environ 15 diagnostics, 15 formations à prévoir et le suivi de toutes les communes formées.
Envoi de 2 lettres AQUI'Inf'eau et AQUI'Vert, 1 réunion du réseau AQUI'Vert.
Diffusion de la Plaquette Phytos sur la base du bilan au 31 décembre 2007.
Action sur les communes demandant une aide financière du Département ou de la Région.

Sur le reste du département :
Poursuite de l'action initiée fin 2007 au niveau des collectivités ayant sollicité des financements dans le domaine de l'eau potable.

Méthodologie :

Origine des données pour le Champigny : territoire seine et marnais de la nappe du Champigny (200 communes)
Période : analyse des pratiques recueillies entre 2003 et 2007
Source des pratiques état initial : diagnostic des pratiques réalisé par AQUI' Brie
Source des pratiques état final: dernier suivi des pratiques réalisé par AQUI' Brie

Un calcul est effectué sur les mêmes communes formées et suivies. Les indicateurs sont calculés selon les données recueillies lors du diagnostic et comparées à celles récupérées lors du dernier suivi.

- Quantité de matières actives : la quantité de matières actives est calculée sur la base de la composition du produit et du volume de produits utilisés (dose X surface X grammage de la matière active)
- Communes utilisant du diuron sur la voirie (en %) : Cf. calcul de la quantité de matières actives en ne tenant compte que du diuron appliqué sur la voirie
- Communes utilisant des produits complexes sur la voirie (en %) : Cf. calcul de la quantité de matières actives en ne tenant compte que des produits complexes appliqués sur la voirie
- Communes traitant chimiquement leurs rus et fossés (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement les rus sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes traitant chimiquement leur voirie (en %) : ratio du nombre de communes traitant chimiquement la voirie sur le nombre de communes formées et suivies
- Communes ayant acquis un désherbeur thermique : nombre de communes ayant à leur disposition un désherbeur thermique.

Bilan de la mobilisation en Seine et Marne au 31/12/2007

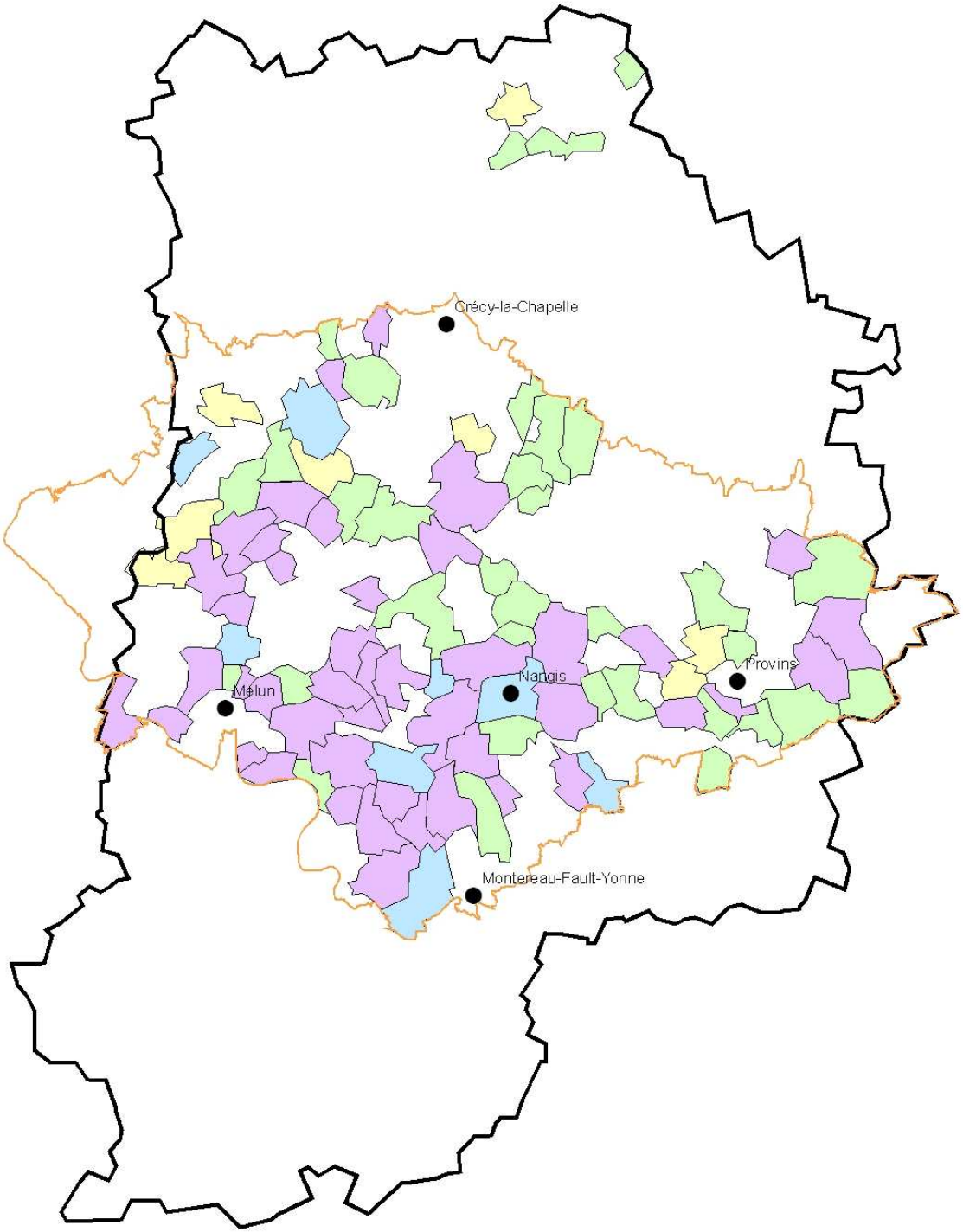

SIG AQUI' Brie / IL
Mars 2008
Source : CG77 (DEE)

1:500 000

Légende

Mobilisation des communes en Seine et Marne au 31/12/2007

- Entrevue (n=8)
- Communes diagnostiquées (n=34)
- Communes diagnostiquées et formées (n=8)
- Communes diagnostiquées, formées et suivies (n=45)
- Limite de la nappe du Champigny

ACTIONS PREVENTIVES AUPRES DES GESTIONNAIRES DE ROUTE - 2007

Axe d'action :
Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires utilisés par les gestionnaires de route dans le cadre de l'entretien des routes et de leurs abords.

Constat :
La maîtrise de la végétation sur les routes et leurs abords s'appuie traditionnellement sur l'utilisation de désherbants chimiques, notamment pour contrôler la végétation en dehors des zones fauchées (pieds des panneaux, arbres et glissières, îlots et ouvrages maçonnés) car ils présentent une bonne efficacité dans la destruction de la végétation pour un coût raisonnable par rapport aux pratiques anciennes manuelles.
Depuis 2002, les services d'exploitation des routes se sont engagés dans un processus d'usage raisonné des herbicides (choix des produits, respect des dosages, nettoyage du matériel…) mais également de réduction de leur utilisation (recours aux méthodes alternatives et/ou manuelles, nouvelles conceptions des projets d'aménagement routiers...).
En 2007, suite à la décentralisation de la gestion des routes et dans le cadre de la mise en œuvre des politiques du Plan Départemental de l'Eau et de l'Agenda 21, le Conseil général a réaffirmé son engagement de « tendre vers le zéro phytosanitaire pour l'entretien du réseau routier départemental » quand les critères de sécurité de l'usager le permettent.

Objectifs de l'action :
L'objectif de l'action vise à terme la reconquête de la qualité de l'eau en réduisant la pollution des eaux superficielles et souterraines par les phytosanitaires.

Description des actions menées en 2007 :
En 2007, les équipes de gestion de la DDE ont rejoint la Direction principale des routes du Conseil général. Malgré cette année de transition liée à la mise en place de la nouvelle organisation, la Direction de la Maîtrise d'Ouvrage a entrepris de réaliser un bilan portant sur l'utilisation des désherbants chimiques pour l'entretien du réseau routier départemental en vue d'harmoniser les pratiques et de tendre vers l'objectif affiché « vers le zéro phytosanitaire ».

Partenaires :
CG77 (DPR), AQUI' Brie

Indicateurs :
-Nbre de centres d'exploitation utilisant des produits chimiques, non engagés dans une démarche alternative : 3/15, soit 92 communes,
-Nbre de centres d'exploitation utilisant des produits chimiques mais engagés dans une démarche alternative : 5/15, soit 184 communes,
-Nbre de centres d'exploitation n'utilisant plus de produits chimiques : 7/15, soit 238 communes.

Difficultés :
Décentralisation des services et mise en place d'une nouvelle organisation,
Pratiques d'entretien des routes hétérogènes entre les 5 Agences routières territoriales et parfois au sein même des agences entre les différents centres d'exploitation,
Changements culturels importants à mettre en place pour les agents et surtout pour la population : accepter l'herbe, redéfinir les concepts de « propreté ».

Proposition Actions 2008 :
La mise en place de la démarche a impliqué un développement de la végétation sur certains espaces où elle était jusque là proscrite : sont donc apparus des herbes en pieds de panneaux ou bien encore quelques tapis de graminées sous les glissières. Cette image moins stricte du réseau n'a pas entraîné d'interpellation particulière de la part des élus ou des usagers. Ainsi, c'est donc une évolution du regard qui a eu lieu, principalement motivée par la mise en œuvre en parallèle du fauchage extensif et tardif d'une partie des dépendances vertes. La prise de conscience générale de l'intérêt de mettre en place des méthodes de gestion respectueuses de l'environnement autorise donc aujourd'hui l'entrée dans une phase généralisée et volontariste de la mise en œuvre de la politique « vers le zéro phytosanitaire ». Ainsi, il convient pour la Direction principale des routes de mutualiser les différentes expériences conduites dans les Agences routières territoriales afin de :

- généraliser les pratiques qui donnent satisfaction ;
- évaluer plus finement l'incidence sur les plans de charge des équipes et sur le budget de fonctionnement ;
- poursuivre les expérimentations de désherbages alternatifs et de faire évoluer la conception de nos espaces ;

pour poser les conditions de la généralisation et la pérennisation de l'objectif « vers le zéro phytosanitaire ».

Méthodologie :

Le bilan 2007 de l'utilisation des désherbants chimiques pour l'entretien du réseau routier départemental s'appuie sur les données fournies par les Agences routières territoriales à travers la réponse à un questionnaire élaboré par le Service gestion de la route.

Renseignées au cours du printemps 2007, ces données correspondent au fonctionnement 2006 et sont considérées valides pour 2007. Elles constituent ainsi un niveau de départ pour engager la saison 2008.

Utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des routes en 2006/2007

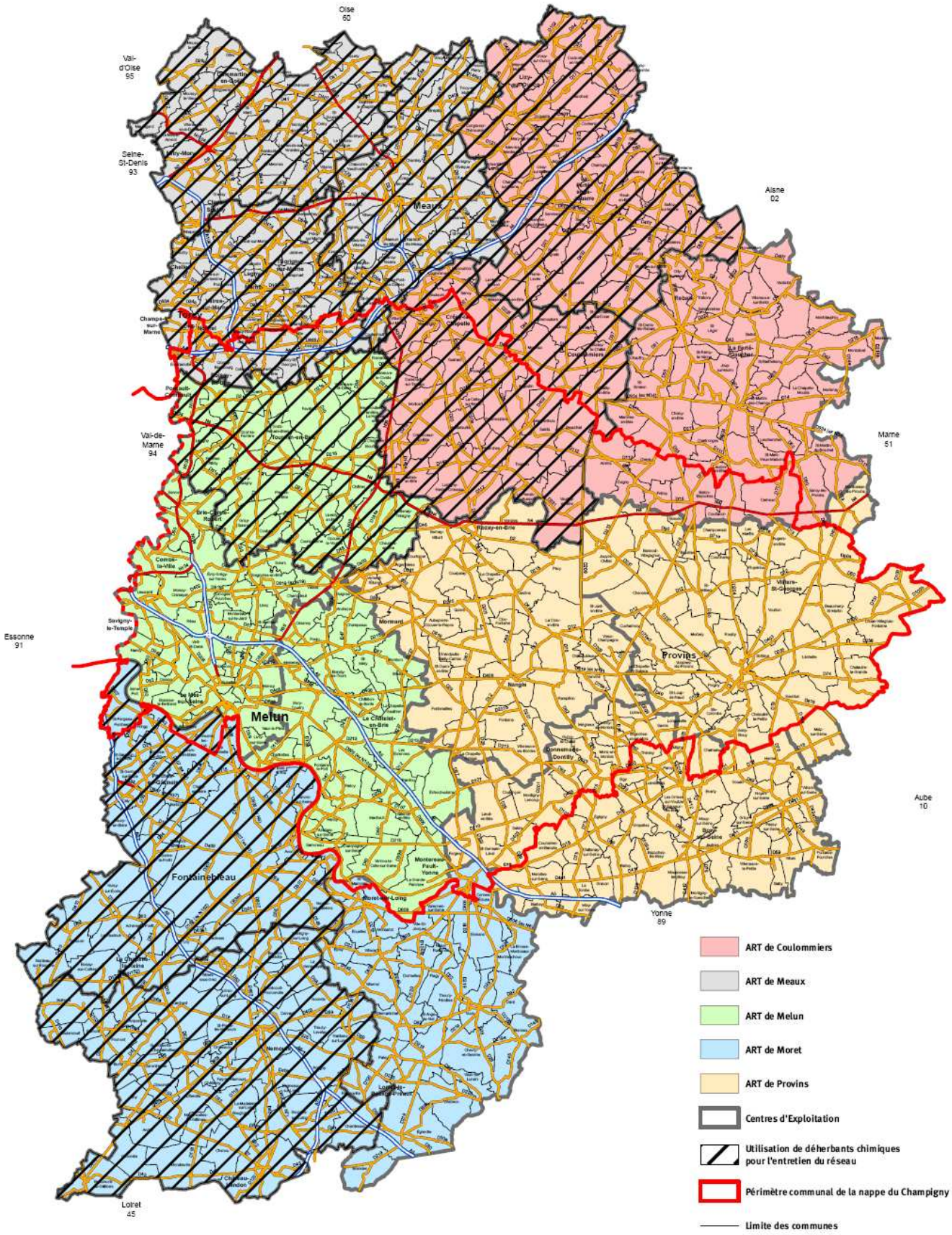

Cartographie : Département de Seine-et-Marne - DPR- T.Giraudon - Février 2008
Sources : Département de Seine-et-Marne - SIG - DPR

N 0 5 10 15 Km

ACTIONS PREVENTIVES AGRICOLES - 2007

Nom de l'action :
Mesures du Volet préventif agricole

Constat 2007 / Problématique
- Importance des pollutions agricoles diffuses.
- Déficit en équipements de la cour de ferme (aire de remplissage) et du pulvérisateur pour empêcher les pollutions ponctuelles et accidentelles.
- Marge de manœuvre possible sur les pratiques agricoles.
- Pas de transparence sur les pratiques culturales, notamment sur les produits phytosanitaires.
- Dispersion des offres de conseils, peu de conseils sur les itinéraires techniques en production intégrée.

Objectifs de l'action
- Changement des pratiques agricoles vis-à-vis des pesticides et des nitrates avec un objectif de réduction des intrants (engrais, pesticides).
- Développer la transparence des pratiques agricoles.
- Cohérence et ambition du système de conseil agricole apporté aux exploitants sur les systèmes de production intégrée.

Descriptif des actions menées 2006 -2007
- Plan Végétal Environnement en 2006 (aires de remplissage, 110 demandes) et en 2007 (13 demandes en novembre 2007),
- MAE Eau 2007 (réduction des intrants, CIPAN) : 26 demandes,
- Rapprochement des conseils SRPV/Chambre d'Agriculture/FREDON (mutualisation des réseaux d'observation et conseils communs sur certains thèmes à travers Info.pl@ine et les Avertissements Agricoles).
- Aide financière et technique à la conversion à l'agriculture biologique,
- Parcelles de démonstration et expérimentations (ITK blé, faux semis, gestion des CIPAN),
- Animation sur le Champigny (bilan 2006) dont les bassins prioritaires Ancoeur et Voulzie :
    - prévention nitrates via un réseau de parcelles (120) et lettre de conseils,
    - diagnostics d'exploitation et de cour de ferme,
    - animation, lettres d'infos Ancoeur & Voulzie, réunions d'information, visites et tours de plaine,
    - formations techniques globales d'agriculteurs dont notamment agriculture intégrée et pulvérisation bas volume
    - Tests d'itinéraires bas intrants chez 30 agriculteurs en 2007 et de systèmes de cultures intégrés dans six exploitations.

- Sur les zones d'alimentation des points d'engouffrement (site pilote dit Gouffres de Rampillon), animation et étude de faisabilité des aménagements auto-épurateurs des phytosanitaires issus du drainage agricole.

Partenaires engagés
Chambre d'agriculture, Eau de Paris, AQUI' Brie, Conseil régional, Conseil général, AESN, DDAF.

Difficultés
Agriculteurs à mobiliser.
Associer toutes les sources de conseils à la démarche, en particulier les coopératives et le négoce.
Problème d'harmonisation des territoires entre les financeurs sur le PVE et dans une moindre mesure les MAE, alors que les territoires du PDE sont définis.
Le PVE 2007 est lancé trop tardivement (novembre 2007).

Proposition d'actions pour 2008

- harmonisation du conseil agro-environnemental apporté aux agriculteurs, à travers la mise en réseau de conseillers issus des coopératives, du négoce et de conseillers indépendants ainsi que des conseillers de la Chambre d'agriculture (réseau conseil environnement 77) ;
- connaissance des pratiques réelles des agriculteurs à travers la réalisation, par les membres du réseau conseil environnement 77 d'un nombre significatif de diagnostics communs sur un échantillon représentatif des exploitations seine-et-marnaises ;
- augmentation du nombre de mesures agro-environnementales contractualisées, l'objectif étant de contractualiser une cinquantaine de nouvelles mesures ;
- négociation de nouvelles mesures relative à la pollution des eaux par les nitrates (4ème programme d'action directive nitrate)
- Poursuite des actions visant à réduire les intrants (information, expérimentation, formation).
- Accompagnement technique des agriculteurs ayant signé une MAE Eau en 2007 et 2008.
- Poursuite des diagnostics agro environnementaux d'exploitation, cour de ferme et parcellaire.
- Développement des aménagements parcellaires limitant les transferts d'intrants dans les zones à risque (gouffres de Rampillon, mutualisation du gel et des cultures et travail sur les cultures économes en intrants dans les périmètres de captage - Miscanthus).
- Renforcement de la cellule d'information de la Chambre d'Agriculture.
- Restitution des indicateurs.

Méthodologie :

Enjeux et objectifs :

Ces indicateurs sont basés sur des éléments simples qui permettent d'évaluer les pratiques agricoles en rapport avec la protection des ressources en eau. Le but est d'établir des indicateurs pertinents vis-à-vis de l'évolution des risques de pollution des eaux.

D'autre part, ils sont stables dans le temps et facilement accessibles car ils s'appuient sur des sources d'informations durables et fiables. L'objectif est de pouvoir les comparer sans avoir à réinterpréter les informations élémentaires.

Sources d'information :

Afin de renseigner ces indicateurs, différentes sources d'informations, qu'elles soient départementales, territorialisées, ou individuelles sont utilisées. Pour l'année 2007, les données sur les pratiques agricoles valorisées pour renseigner les indicateurs, sont principalement issues de la Chambre d'Agriculture, du Groupement d'Agriculture Biologique et d'AQUI'Brie. Pour les données financières sur les mesures contractualisées, les données proviennent de la DDAF.

Echelles de travail :

Selon les sources d'informations et leurs pertinences vis-à-vis de la question des ressources en eau, les indicateurs ont été renseignés à deux échelles différentes :

- une échelle départementale lorsque les informations sont disponibles (Agriculture Biologique),

- une échelle territoriale (sur les territoires prioritaires eau) à partir des informations issues des suivis techniques locaux.

Interprétation des indicateurs :

- Diagnostic agro-environnemental : Ils ont pour objectif de réaliser un état des lieux des pratiques agricoles afin de définir un programme d'action adapté aux caractéristiques de chaque exploitation. Leurs mises en œuvre nécessitent le développement d'outils adaptés et la formation des agents qui réalisent ces diagnostics. Les premiers diagnostics réalisés en 2007 ont porté sur les agriculteurs engagés dans la mesure agro-environnementale Eau.

- Agriculture biologique : le développement technique de l'agriculture biologique en Ile-de-France se réalise au travers du PARC Bio (Programme Régional d'Actions Concertées) avec la

participation des deux Chambres départementales d'Agriculture, de la Chambre Régionale, de l'ERE et du Groupement des Agriculteurs Biologiques (GAB). L'accompagnement des agriculteurs souhaitant se lancer dans ce mode de production se fait grâce aux agents de Chambre d'Agriculture, nécessite de nouvelles références et la mise en œuvre de nouvelles méthodes culturales.

- Contractualisation : il faut différencier les contrats liés aux investissements (PVE) et les mesures surfaciques (MAE). Les premiers visent à accompagner prioritairement les investissements pour la mise en place d'aires de remplissage et l'acquisition de matériel de désherbage alternatif au sein des exploitations agricoles. Ces projets exigent une réflexion en amont et peut engendrer un décalage entre la mise en œuvre de la mesure et la date d'engagement.
Par ailleurs, la MAE Eau permet d'accompagner financièrement les agriculteurs dans une démarche de réduction d'intrants phytosanitaires. Compte-tenu de la mesure et des objectifs de réduction à atteindre, les premiers agriculteurs à s'être engagés ont été parmi les plus intéressés par la mise en œuvre de pratiques visant à réduire les phytosanitaires et ceux dont les pratiques étaient les plus proches de ces conduites culturales.

- Interculture : ce point est incontournable vis-à-vis de la gestion des risques de lessivage et rentre également dans le cadre de la réglementation Directive Nitrates. Le taux de couverture des sols à l'automne au travers des couverts implantés en interculture est un indicateur très pertinent. Pour renseigner cet indicateur, nous avons valorisé les informations issues du suivi du réseau d'exploitation (100) sur la Nappe de Champigny.

- Production intégrée : comme pour l'agriculture biologique, la production intégrée est un système de production qui nécessite un état d'esprit particulier, une approche technique différente, des références nouvelles et une formation adaptée. Les formations proposées par la Chambre d'Agriculture vont permettre aux agriculteurs qui le souhaitent de s'approprier ces nouvelles techniques afin de réduire le recours aux intrants en privilégiant les techniques préventives et agronomiques.
En 2007, deux sessions de formation ont été programmées notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la MAE Eau.

- Pratiques azotées : afin de calculer les doses d'azote minérales, les agriculteurs réalisent des mesures en sortie d'hiver afin d'apporter uniquement le complément nécessaire aux plantes.
Actuellement, le nombre de reliquats réalisés en Seine-et-Marne est de l'ordre de 2500 parcelles en moyenne auquel il faut rajouter les analyses qui ne sont pas réalisées en laboratoire agréé (≈ 500 à 800).
Les doses d'azote épandues sont estimées sur la base du réseau de parcelles suivies par la Chambre d'Agriculture sur la Nappe des Calcaires de Champigny. En moyenne, 120 parcelles sont suivies annuellement, choisies de façon représentative des assolements réalisés. Au regard de ce suivi, on note que les doses sur blé tendre d'hiver sont en moyenne de l'ordre de 175 unités pour les campagnes 2006 et 2007. Ce chiffre cache des écarts importants résultant des différences entre type de sol, précédent et variété. Afin d'évaluer les risques de surfertilisation, nous avons défini un indicateur basé sur l'écart entre l'azote apporté et l'azote exporté par les cultures. Ce calcul montre que 50 à 60 % des parcelles du réseau ont un solde positif après récolte compris entre 0 et 40 unités par hectare. Cela signifie que ces parcelles ont eu un rendement inférieur à l'objectif ou que les doses d'azote appliquées ont été supérieures aux prévisions. On note également qu'une partie des parcelles (20 %) ont des soldes négatifs traduisant des rendements plus élevés que prévu.

- Pratiques phytosanitaires : pour évaluer cet indicateur, nous avons valorisé les informations issues du suivi réalisé dans le cadre de la MAE Eau. L'objectif est de déterminer les surfaces en blé tendre d'hiver qui est désherbé à l'automne. Pour les agriculteurs suivis par la Chambre d'Agriculture (principalement situés dans la région sud sur des terres superficielles), 30 % de la surface en blé est désherbée. Pour d'autres secteurs comme le bassin de l'Ancoeur, on note que 67 % des surfaces sont désherbées à l'automne. Ces chiffres montrent une grande variabilité des pratiques selon les secteurs qui

sont principalement la conséquence de l'adaptation des pratiques culturales au contexte pédoclimatique local.

- Transparence des pratiques culturales : en soi, cet indicateur est la base du suivi des pratiques agricoles. Il nécessite un enregistrement précis à la parcelle d'informations techniques (type de produit épandu, dose épandue, date des épandages) pour les produits phytosanitaires et les engrais minéraux. Ces enregistrements existent au sein de chaque exploitation agricole (obligation réglementaire) sous des formes très variées : papier au fil du temps, fiches parcellaires, enregistrement informatique en lien avec la comptabilité ou sur des supports informatiques spécifiques (gestion de parcelles). Il n'existe pas de collecte d'informations centralisée qui permette de connaître de manière exhaustive l'état réel des pratiques culturales. La Chambre d'Agriculture travaille pour coordonner la collecte d'informations sur un même support afin de mieux appréhender l'évolution réelle des pratiques agricoles. En 2008, un travail dans ce sens sera engagé avec les organismes économiques et les centres de gestion qui agissent en Seine-et-Marne afin d'aboutir à la réalisation de diagnostics communs sur un échantillon représentatif des exploitations Seine-et-Marnaises. En 2007, le chiffre affiché correspond au nombre d'agriculteurs ayant transmis des informations partielles ou complètes sur leurs pratiques dans le cadre de la mise en œuvre des réseaux, des parcelles d'expérimentations, d'animation de territoires et de suivis techniques.

	Thème général	Descriptif de l'indicateur	Eléments de calcul	Unité	2006		2007	
					77	Territoires	77	Territoires
1	Mobilisation (Source : CA77)	Nombre de diagnostics d'exploitations réalisés annuellement	Diagnostic agro-environnemental	Nb				14 (DAEG) 7 (IDEA) 7 autres
2	Agriculture Biologique (Source : GAB IdF)	Nombre d'agriculteurs biologiques (AB)	Nombre d'agriculteurs certifiés AB par typologie	Nb			33	3
		Surface concernée en AB	Surface (ha) concernée par l'AB	ha			1598 ha	215 ha
3	Contractualisation (Source : DDAF77)	Nombre de contrats PVE	Nb de dossiers déposés Nb de dossiers financés Nb de dossiers réalisés (au 8/12/2007)	Nb	110 36 34	dont 15 dont 15 dont 15	13 36+35 en cours jusqu'en juin 2008	
		Montant financier total annuel engagé par les financeurs (PVE)	Etat Région	€	143 380 € -		120 234 € 129 807 €	
		Nombre de contrats MAE Eau	Nb de dossiers déposés (au 15/05/2007) Nb de dossiers engagés (en déc. 2007)	Nb				26 21
		Surface contractualisée MAE	Surface engagée en Phyto (en déc. 2007) Surface engagée en CIPAN (en déc.2007)	Ha				2 338 ha 525 ha
		Montant financier total annuel engagé par les financeurs	Montant financier engagé sur la prévision d'engagement du 15/05/2007	€				315 080 €
4	Interculture	Pourcentage de CIPAN implantées annuellement en interculture par rapport à la SAU de l'exploitation	Surface de CIPAN sur les exploitations du réseau azote Nappe de Champigny	ha	-		16 % soit 2 999 ha de CIPAN sur une SAU totale de 18 364 ha	
5	Pratiques Azote (Source CA77)	Nombre de reliquats azotés réalisés en sortie d'hiver	Informations fournies par les prescripteurs	Nb	2479		2103	
		Quantité d'azote épandu sur blé	Réseau de parcelles (Chambre d'Agriculture)	Kg/ha		177 kg N/ha		174 kg N/ha
6		Excédent entre Apport et Rendement en post récolte sur blé tendre d'hiver		Kg/ha	Voir graphique		Voir graphique	
7	Pratiques Phytosanitaires	Pourcentage de surfaces de blé tendre d'hiver désherbé à l'automne	Itinéraires techniques des agriculteurs engagés dans la MAE EAU	%		Non renseigné		30% (CA77) 67% (AQUI'Brie)
8	Production intégrée (Source CA77)	Nombre d'agriculteurs ayant participé aux formations "Production intégrée"	Nombre d'agriculteurs par session de formation	Nb	0 en 2006		28 en 2007	
9	Transparence des pratiques	Nombre d'agriculteurs faisant remonter leurs pratiques agricoles à la CA77	Croisement d'informations papier, informatiques et création d'indicateurs d'itinéraires ou d'utilisation de produits	% / nb dossier PAC	Non renseigné		7% (182/2 559)	

ACTIONS PREVENTIVES INDUSTRIELLES - 2007

Nom de l'action :
Prévention des pollutions des eaux par les installations classées pour la protection de l'environnement.

Constat/Problématique :
La maîtrise par les industriels de la qualité de leurs rejets constitue un des enjeux pour la protection de l'environnement.
Il s'agit à la fois de diminuer l'importance des rejets polluants permanents et les risques de pollutions accidentelles.

Objectifs de l'action / Effets attendus :
Les actions menées par l'inspection des installations classées (DRIRE) dans le domaine de l'eau relèvent plus particulièrement soit du programme prioritaire d'inspection soit des actions nationales prioritaires. Toutes ces actions se traduisent par des inspections et des propositions de prescriptions qui visent à diminuer l'impact des installations classées sur l'environnement.
Une synthèse des actions est disponible dans la brochure « L'environnement industriel en Ile de France – Édition 2007 », mise en ligne sur le site Internet de la DRIRE : http://www.ile-de-france.drire.gouv.fr/environnement/index.html
La DRIRE exerce également la mission d'inspection au titre de la police de l'eau pour les nappes profondes de l'Albien et du Néocomien.

Descriptif des actions menées 2006 -2007 :
L'établissement de la liste des sites industriels prioritaires qui, au regard des enjeux environnementaux, nécessitent une vigilance renforcée de l'inspection des installations classées, a été actualisée en 2007 et comporte 41 établissements dont 22 sur la problématique « eau ». Ces établissements sont inspectés au moins une fois par an.

Au delà de ces inspections, 24 contrôles inopinés des rejets « eau » ont été effectués. 13 contrôles se sont révélés non conformes et ont fait l'objet d'observations (8), de procès verbaux (2), de mises en demeure (2) et d'un arrêté de prescriptions complémentaires.

La campagne de recherche et de réduction des substances dangereuses dans l'eau par les installations classées (30 établissements en Seine-et-Marne) a fait l'objet d'une synthèse publié en novembre 2007. Cette synthèse est disponible à l'adresse Internet : http://www.ile-de-France.drire.gouv.fr/environnement/eau/eau_1.htm#RSDE

La réduction des pollutions par les ateliers de traitement de surface vise plus particulièrement les 43 établissements soumis à autorisation recensés en Seine et Marne. Une réunion de sensibilisation réunissant 20 entreprises de Seine-et-Marne a été organisée par la DRIRE au groupe de subdivisions le 27 septembre dernier avec l'Agence de bassin Seine-Normandie. L'un des objectifs affiché est la diminution des consommations d'eau à moins de 8l/m2 de surface traitée par intégration des meilleures technologies disponibles. 7 établissements n'ont plus de rejets d'eau résiduaire industrielle.

La mise en œuvre d'actions structurelles de renforcement des réductions des consommations d'eau (économie pérenne de plus de 4000m3/j par rapport à 2004) par les industriels constitue un axe de travail important pour la DRIRE en Seine et Marne. La maîtrise des consommations d'eau par les industriels fait en particulier l'objet d'études spécifiques pour les industriels de la zone de Grandpuits. La réduction des prélèvements industriels d'eau en cas de sécheresse concerne 25 établissements (3 établissements « gros » consommateurs d'eau ont été fermés depuis 2005) qui ont des prélèvements importants ou des rejets dans un milieu sensible
Ainsi par exemple, la société SILEC CABLE à Montereau-Fault-Yonne est parvenue à réduire de moitié sa consommation d'eau prélevée en nappe par rapport à 1997 alors que dans le même temps sa production a progressé de plus de 10%. L'économie d'eau réalisée est de plus de 2 millions de m3. Cette société emploie 1200 personnes et est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de câbles et de matériel de raccordements pour le transport d'énergie et d'informations. De nouveaux objectifs ont été définis pour 2008 permettant une économie supplémentaire de plus de 500 000m3.
Dans ce cadre également, la société WILLIAM SAURIN à Saint-Thibault-des-Vignes dont l'activité est la fabrication de produits alimentaires en conserve, a diminué ses consommations de 20% par rapport à 2004 soit une économie de 1,5 m3 d'eau par tonne de produits fabriqués.

La raffinerie TOTAL de Grandpuits s'est engagée dans un plan d'action suivi par l'inspection, visant à améliorer la qualité de ses rejets et la maîtrise de ses consommations. Cette raffinerie a un niveau de consommation d'eau de 0,47 m3 par tonne de pétrole traité qui la situe au niveau des exigences des documents de référence « BREFs » issus de la directive européenne IPPC « integrated prévention and control ». D'autres raffineries ont encore des consommations de l'ordre de 1 à 6 m3/t.

Les déclarations de rejets 2006 de ces établissements avec d'autres (152 établissements industriels concernés au total en Seine-et-Marne) sont disponibles après validation sur le site du registre français des émissions polluantes à l'adresse :
http://www.pollutionsindustrielles.ecologie.gouv.fr/IREP/index.php

Partenaires engagés :
Etat, AESN, Industriels

Indicateurs :
- Nombre de contrôles inopinés dans le domaine de l'eau (hors inspections) : 24, dont 13 contrôles non conformes qui ont conduit à 2 procès-verbaux, 2 mises en demeure, un arrêté de prescriptions complémentaires et 8 lettres d'observations.

- Nombre d'actions sur les sites prioritaires dans le domaine de l'eau : 38 arrêtés de prescriptions

Difficultés :
Respect du principe de proportionnalité : (ne vise pas le respect de la norme, mais la mise en œuvre des meilleures technologies disponibles à un coût économiquement acceptable.)
Des cessations d'activités sont constatées.

Proposition Actions 2008 :
Poursuite de la réduction des pollutions de l'eau par les rejets des installations classées, en particulier pour les 22 sites industriels prioritaires :
- recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau
- poursuite des campagnes de contrôles inopinés des rejets
- mise en conformité des installations de traitement de surface.

Poursuite de la réduction des consommations d'eau des ICPE.

MOYENS MIS EN OEUVRE - 2007

A. Moyens financiers

Ils permettent de suivre les engagements des différents acteurs en terme de financement, par type d'opérations au cours d'une année (eau potable, milieu, assainissement, prévention non agricole, prévention agricole)

Total des subventions attribuées	CG77	AESN	Région	Etat	Europe
Eau potable	2 299 700	5 228 695	0		
Rivières et milieux humides	717 307	322 434			
Assainissement	6 429 990	19 405 110	6 260 976		
Action préventive en milieu non agricole	7 308	0	0*		
Action préventive en milieu agricole	196 925	554 794	334 609	521 457	217 657
Animation	17,6 ETP (704 500) 171 169	1 036 074	267 677		

*AQUI'Brie (chiffré en animation)

Action préventive en milieu non agricole	CG77	AESN	Région
Désherbeur thermique	7 308	0	
Etude BAC		0	
Animation (AQUI'Brie)	11 346	61 127	23 293

Eau potable	CG77	AESN	Région
Interconnexion	1 509 819	528 655	0
Protection de Captages	23 002	295 240	0
Unité de traitement	632 429	4 329 300	0
Nouvelle ressource	134 450	75 500	0
Animation (Maison de l'environnement)	52 000	38 900	0

Rivières et milieux humides	CG77	AESN	Région
Entretien	334 749	185 534	0
Aménagement	285 331	140 680	0
Renaturation	80 593	54 000	0
Etude globale	16 634	53 000	0
Animation (EDATER, gardes rivière, SAGE)	EDATER : 4 ETP (96 700) SAGE : 25 000	257 800*	33 520

* hors travaux aidés via Entente Marne et acquisition terrain et zones humides

Assainissement	CG77	AESN	Région
STEP	2 924431	6 349 780	5 326 280
Réseau	3 415059	12 479 330	934 696
Dépollution eaux pluviales	0	288 000	0
ANC	90 500	362 200	0
Animation (SATESE)	SATESE : 13,6 ETP (607 800)	609 450	

Action préventive en milieu agricole	CG77	AESN	Région	Etat	Europe
PVE	0	0	129 807	60 117	60 117
MAE	196 925	554 794	204 802	461 340	157 540
Animation Chambre**	82 823	0	142 067		
Animation AQUI'Brie		68 797	68 797		
Autres actions			368 379*		

* Convention agriculture durable + ARMAB (agri bio)

**La Chambre d'Agriculture met a disposition 4 ETP pour assurer les fonctions d'animation en milieu agricole

Méthodologie :

- Pour les thèmes eau potable, rivière (volet aménagement, renaturation et étude), assainissement et préventions, les sommes indiquées correspondent à des subventions votées sur des projet prévus par les maîtres d'ouvrages.
- Pour le thème rivière (entretien) et l'ensemble du volet animation, les sommes indiquées correspondent à des subventions de fonctionnement.
- Sur le volet animation, il faut préciser les points suivants :

-le financement apporté à l'association AQUI'Brie par l'A.E.S.N., la région et le CG 77 est ventilé exclusivement que pour les missions relevant des actions préventives dans le domaine agricole et non agricole et réalisées dans le département

-le financement apporté pour les autres actions développées par AQUI'Brie ne sont pas prises en compte

-c'est donc via la comptabilité d'AQUI'Brie que cette ventilation est opérée, c'est donc AQUI'Brie qui fournit cette donnée.

- Pour le volet animation du C.G. 77 concernant le S.A.T.E.S.E. et l'E.D.A.T.E.R., seuls les ETP sont précisés, il en est de même pour la Chambre d'agriculture. Les sommes annoncées sur les autres actions d'animation correspondent réellement à des subventions versées (ex pour le C.G. 77 à la Maison de l'Environnement et pour l'A.E.S.N. au S.A.T.E.S.E.)
- Le financement global apporté par chaque financeur comprend l'ensemble des financements y compris le volet animation (les actions spécifiques de la région du type A.R.M.A.B. n'ont pas été intégrées).
- Les données concernant les financements des M.A.E. et P.V.E. sont fournis par le service agriculture de la D.D.A.F. qui connaît la ventilation entre les 5 financeurs de ces actions.

B. Moyens régaliens

- Nombre de dérogations : 15

- Actions incitatives de l'Etat :

Nombre de Contrôles	550 + ONEMA
Temps d'activité consacré aux contrôles (ETP)	3.6
Nombre de PV dressés transmis au procureur	30
Nombre de mesures de police administrative	123

C. Moyens de gouvernance

	En cours d'élaboration		En cours d'application	
	Nombre	Communes concernées	nombre	Communes concernées
SAGE	3	250	1	6
Contrats	1	19	3	30

	Nombre	Communes concernées par une intercommunalité	Nombre moyen de communes par intercommunalité	Nombre moyen d'habitants par intercommunalité
Intercommunalité AEP	69	324	4,7	11 800 (Recensement 99)
Intercommunalité Assainissement	40	316	7,9	
Intercommunalité Rivières	48	355	7.4	